



**LES
ACTES
DE LA
11^e CONFÉRENCE
GÉNÉRALE**

ABIDJAN (CÔTE D'IVOIRE)
18, 19 ET 20 AVRIL 1999



**LES
ACTES
DE LA
11^e CONFÉRENCE
GÉNÉRALE**

ABIDJAN (CÔTE D'IVOIRE)

18, 19 ET 20 AVRIL 1999

*La XIe Conférence générale
du CIRTEF
était placée
sous le haut patronage de
son Excellence monsieur Henri Konan Bédié
Président de la République de Côte d'Ivoire
sous le parrainage de
monsieur Daniel Kablan Duncan
Premier Ministre
sous la présidence de
madame Danièle Boni Claverie
Ministre de l'Information*

SOMMAIRE

Programme	page 4
Allocutions	page 5
Ordre du jour	page 13
Désignation du rapporteur général	page 14
Choix du Président, des représentants du Bureau et des Commissions	page 15
Discours de M. Ouattara Gnonzie	page 18
Désignation du Secrétaire Général	page 21
Discours bilan de M. Xavier Gouyou Beauchamps	page 22
Rapport d'activités du Secrétaire général et approbation	page 24
Étude et approbation des propositions du Bureau	page 30
Étude et approbation des derniers états financiers certifiés	page 37
Acceptation de nouveaux membres et information sur les demandes non recevables et les démissions	page 39
Établissement du programme d'action et du budget pour l'exercice biennal en ce qui concerne l'échelle des cotisations	page 40
Nomination du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 1999-2001	page 41
Date et lieu de la XIIème Conférence générale	page 41
Discours de clôture	page 42
Motion de remerciements et de félicitations	page 44
Liste des participants et invités	page 45

Samedi 17 avril 1999

Arrivée et accueil des délégués

Dimanche 18 avril 1999

PROGRAMME

- 09h00 Enregistrement de la Messe à la Cathédrale d'Abidjan à la demande de Radio-Canada Moncton dans le cadre des jumelages.
- 12h00 Départ pour Grand-Bassam
- 13h00 Déjeuner offert par le Maire de Grand-Bassam
- 17h00 Réunion du Comité Ad Hoc pour les admissions de nouveaux membres
- 18h00 Réunion du Bureau de Direction

Lundi 19 avril 1999

- 09h00 - 10h30 Ouverture solennelle de la XIe Conférence générale
- 11h00 - 13h00 Travaux de la Conférence
- 13h00 Déjeuner offert par la RTI
- 15h00 - 18h00 Travaux de la Conférence
- 18h30 Réception offerte par le Ministre de l'Information

Mardi 20 avril 1999

- 09h00 - 12h00 Travaux de la Conférence
- 12h00 - 13h00 Clôture solennelle
- 13h30 Déjeuner offert par la RTI
- 15h00 - 17h00 Réunions: - Bureau de Direction
- Commissions
- 20h00 Dîner de clôture offert par la RTI

Mercredi 21 avril 1999

- 09h00 - 13h00 Conseil de Coopération de TV5 Afrique

ALLOCUTION DE
MADAME DANIÈLE BONI CLAVERIE
MINISTRE DE L'INFORMATION
(République de Côte d'Ivoire)

Excellence, Monsieur le Premier Ministre, Honorables Invités, Distingués Délégués,

Je voudrais, avant tout, adresser mes sincères remerciements et traduire notre infinie reconnaissance à Monsieur le Premier Ministre, Daniel Kablan Duncan qui, a bien voulu accepter de bousculer son agenda de la matinée pour venir présider cette cérémonie.

Monsieur le Premier Ministre, votre présence exprime éloquemment le grand intérêt que le Gouvernement ivoirien attache au secteur audiovisuel qui occupe une place éminente en tant que ligne de force du développement.

Cette option, manifestation d'une volonté politique affirmée et soutenue, s'inscrit incontestablement dans le droit fil de la vision du Président de la République, Son Excellence Monsieur Henri Konan Bedié, de faire entrer résolument notre pays dans "la société de l'information et du savoir".

Monsieur le Premier Ministre, encore une fois, merci pour ce soutien précieux que vous apportez au CIRTEF dans les efforts qu'il déploie en faveur d'une solidarité Nord-Sud au sein de la francophonie.

Je voudrais également féliciter le Comité d'organisation, avec à sa tête le Directeur Général de la RTI, dont l'engagement et la détermination ont permis de réunir les commodités nécessaires à la tenue de cette importante rencontre.

Mesdames et Messieurs, honorables invités, la Côte d'Ivoire est heureuse d'accueillir cet autre rendez-vous de la francophonie qui vient confirmer la volonté de notre pays de prendre une part active à la construction de notre espace linguistique commun.

En effet, après le MASA, après les assises francophones de l'Enseignement Supérieur, Technique et professionnel, après l'espace économique francophone et le Forum de la presse francophone, la 11^{ème} Assemblée Générale du CIRTEF, la dernière de ce siècle, contribuera à la recherche des conditions d'une visibilité plus grande de la francophonie.

Je voudrais donc saisir cette opportunité pour adresser mes chaleureuses félicitations au Président, M. Gouyou Beauchamps, et au Secrétaire Général du CIRTEF ainsi qu'à leurs collaborateurs qu'ont su maintenir le cap sur les ondes tumultueuses du paysage audiovisuel mondial.

Le partenariat dynamique que le CIRTEF a su encourager entre les pays membres du Nord et du Sud a permis de mener des actions d'envergure pour le renforcement des capacités francophones dans le domaine de l'information et de la communication.

C'est le lieu de rendre un vibrant hommage à Monsieur le Président Gouyou Beauchamps, Président sortant du CIRTEF qui aura dirigé l'Organisation avec beaucoup d'élégance et surtout beaucoup de succès.

Monsieur le Président Gouyou Beauchamps, nous vous remercions de tout le travail accompli. Vous méritez toute notre admiration pour avoir conduit le CIRTEF à sa maturité, garantissant ainsi une visibilité qui augure des perspectives de performance et d'efficience.

Comme il est d'usage, Monsieur Quattara Gnassing, Directeur Général de la Radio-Télévision du pays organisateur de la Conférence Générale prendra les destinées du Conseil pour deux ans. Je voudrais le féliciter chaleureusement pour la confiance que ses pairs ont bien voulu lui accorder. C'est un grand honneur pour notre pays et en même temps une lourde responsabilité. Nous restons persuadés que Monsieur le Directeur Général de la RTI saura, avec ses collaborateurs, relever le défi d'assurer l'entrée du CIRTEF dans le prochain millénaire avec succès. Notre soutien lui est d'ores et déjà acquis. Tous nos vœux de succès l'accompagnent.

Le CIRTEF apparaît sans aucun doute comme un instrument privilégié de coopération audiovisuelle. Les nombreuses productions, les échanges de programmes, les stages de formation et les multiples actes de solidarité entre membres constituent autant de signaux qui démontrent la vitalité de votre conseil.

Il nous appartient aujourd'hui d'agir toujours plus en vue de nous donner les moyens de notre solidarité au bénéfice de chacun des membres du CIRTEF, dans un environnement où la concurrence est de plus en plus rude.

La révolution audiovisuelle revient avec les satellites, la transmission numérique et Internet. Il nous faut donc nous adapter et nous réaliser dans les pays en émergence que sur la base de la coopération et de la solidarité. C'est donc un impératif majeur pour les pays de la francophonie de faire face à cette révolution et de faire face à la recherche de ressources structurelles et financières pour le développement audiovisuel mondial. Il nous faut nous habiter pour envisager des choix éclairés afin de mieux saisir les opportunités et assurer notre compétitivité.

Il nous faut également de plus en plus ouvert, les opérateurs privés et les chaînes publiques de nos pays, peuvent aider à une émulation de nos chaînes publiques et privées. La concurrence. Cette condition ne peut devenir une réalité, cependant, que s'il existe un équilibre, avec un équipement adapté et une formation appropriée.

Le CIRTEF, dans son "donner et du recevoir", dispose des atouts nécessaires pour apporter son appui aux pays du Sud en vue de prendre réellement part à cette merveilleuse aventure de la révolution du son et de l'image.

En dernière, ainsi dans la confiance réciproque, l'effort partagé et une réelle solidarité que nous pouvons assurer le rayonnement de la francophonie au sein de la Communauté internationale.

Je vous joins mes sincères remerciements et ma vive reconnaissance à Monsieur le Premier Ministre, je souhaite de faire de nombreux et fructueux travaux aux assises du CIRTEF à Abidjan.

Je vous remercie
Je vous remercie

**ALLOCUTION DE
MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE
DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
M. DANIEL KABLAM DUNCAN**

Monsieur le Ministre de l'Information, Messieurs les Ministres, Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et représentants du Corps Diplomatique, Monsieur le Président du CIRTEF, Monsieur le Maire de Cocody, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les membres de la grande famille de l'Information et de la Communication, Honorables invités, Mesdames et Messieurs,

Au moment où s'ouvrent vos travaux à Abidjan, "perle des lagunes" et capitale économique de notre pays, c'est pour moi un très grand plaisir que de m'adresser à vous, diffuseurs et décideurs audiovisuels du monde francophone, pour vous souhaiter, au nom de la Côte d'Ivoire tout entière et ade son Président, Son excellence M. Henri Konan Bédié, le traditionnel AKWABA, c'est-à-dire la cordiale bienvenue en terre ivoirienne.

Le choix d'Abidjan, pour abriter cette 11^{ème} Conférence Générale de votre association, honore la Côte d'Ivoire et ses dirigeants et témoigne des relations solides d'amitié et de partenariat qui unissent tous les pays ayant le français en partage.

Il me plaît, ici, au nom du Chef de l'État et du Gouvernement, de vous marquer notre satisfaction et de vous exprimer toute notre profonde et sincère gratitude.

Comme vous le savez, les progrès réalisés dans le domaine de la technologie de l'information et de la communication ont métamorphosé le monde et l'ont transformé en ce que l'on a maintenant coutume d'appeler "le village planétaire".

C'est ainsi qu'à l'aube du prochain millénaire, nous nous trouvons déjà dans une "société de l'information" suite à la généralisation de l'usage des technologies et des réseaux d'information.

Grâce au partage de la langue française avec un ensemble de 500 millions de personnes regroupées au sein de 49 états membres, la Francophonie s'avère de plus en plus comme un espace de partage et de solidarité.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Ayant perçu très tôt cet intérêt, le Gouvernement ivoirien a soutenu le mouvement de la francophonie dès le début et participé activement à la création et à l'essor de ses nombreuses institutions ayant favorisé, à travers le monde, un dialogue permanent et une nouvelle solidarité entre les pays du Nord et du Sud.

Ces objectifs sont partagés par le CIRTEF qui mérite tous nos encouragements dans ses efforts visant à promouvoir le rôle de la Radio et de la Télévision en tant que ; moteur de développement au service de la collectivité".

La mission que s'est ainsi assignée le CIRTEF est extrêmement importante parce que l'audiovisuel constitue un moyen incomparable de communications, d'expression de la liberté et de la démocratie.

Mais, elle est aussi complexe en raison de l'évolution rapide des techniques dans le domaine des services et infrastructures des Télécommunications, notamment grâce aux satellites, paraboles, bouquets etc.

Dans l'univers de l'audiovisuel, c'est la course au "numérique". Les chaînes de Radio-Télévision et les services interactifs ne cessent de se multiplier. Aussi, devons-nous apprendre, selon votre jargon professionnel, à "zapper", à "naviguer" ou à "surfer". Et que sais-je encore?

En effet, l'alliance de l'informatique et des techniques numériques appliquées à l'image, au son et aux transmissions vont exacerber la concurrence déjà très rude entre vos différentes chaînes publiques et privées.

Les règles du jeu changent parce que l'économie de la communication s'inscrit, à son tour, dans la mondialisation et dans les tentatives de concentration, imposant à tous les États et aux diffuseurs une redéfinition de l'objectif de leurs stratégies audiovisuelles nationale et extérieure.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Comme on peut le constater, l'information est devenue une richesse stratégique et un enjeu décisif pour l'avenir de chacun de nos pays. Elle est désormais inscrite à l'ordre du jour des grandes négociations internationales tels les Sommets du G7 et de la Francophonie.

Face à cette explosion des paysages audiovisuels engendrée par les processus de démocratisation et l'évolution des nouvelles techniques, que certains qualifient de "Révolution", l'enthousiasme des uns répond à l'inquiétude des autres.

En effet:

Comment organiser le pluralisme audiovisuel?

Comment vivre en concurrence?

Comment trouver de nouveaux moyens financiers?

Comment s'adapter aux nouvelles technologies?

Comment apprendre un nouveau métier?

Comment répondre aux attentes et aux aspirations des auditeurs et téléspectateurs de plus en plus exigeants?

Bref, comment concilier les impératifs d'audience et de qualité?

Voilà quelques-uns des défis à relever par le CIRTEF et ses membres.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Notre pays, sous la haute direction du Chef de l'État, Son Excellence Monsieur Henri Konan Bédié, œuvre, avec détermination, pour devenir une nouvelle nation industrialisée en l'espace d'une génération, c'est-à-dire dans 25 à 30 ans.

Dans cette perspective, la Côte d'Ivoire est consciente que la maîtrise des technologies de l'information et de la communication constitue un enjeu stratégique de premier ordre.

C'est pourquoi, le Président Henri Konan Bédié et le Gouvernement sont et demeurent très attentifs à l'évolution de la presse écrite et audiovisuelle, en un mot au développement des médias, qui participe à une profonde mutation de notre société.

Cette préoccupation importante a conduit le Chef de l'État ivoirien, lors de son intervention au 7^e Sommet de la Francophonie à Hanoï, a appelé ses pairs de l'espace francophone au "renforcement de la coopération, de la solidarité et du transfert des technologies".

Concernant l'audiovisuel, raison d'être du CIRTEF, le Président Henri Konan Bédié a préconisé la création d'une "véritable communauté télévisuelle, tant pour la production et les échanges de programmes que pour leur diffusion" de même que la définition de "quotas audiovisuels en faveur des productions francophones".

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Le nouveau et 3^e millénaire sera celui de la communication et de la matière grise.

Aussi, notre pays entend-il assurer une présence active sur les autoroutes de l'information. Cette noble et légitime ambition a inspiré au Gouvernement une série d'actions articulées autour des priorités devant répondre à des grandes préoccupations nationales et régionales, voire continentales.

Ainsi, dans le secteur de la communication audiovisuelle qui vous concerne, il s'agit pour nous, tout en autorisant et développant le pluralisme radiophonique et télévisuel pour diversifier les choix offerts aux Ivoiriens, de favoriser l'émergence d'une régulation adaptée aux nouveaux réseaux d'information.

Dans cet esprit, le Gouvernement, après la réalisation de l'important projet COMSAT relatif à la couverture totale du territoire national en Radiodiffusion et en Télévision pour un coût global de 47 millions de dollars U.S. soit plus de 23 milliards de F.CFA, après la création du Conseil national de la Communication Audiovisuelle, de la Commission d'Attribution des Fréquences Radio-Télé, de l'Agence et du Conseil des Télécommunications de Côte d'Ivoire, a mis en place le Conseil National des Autoroutes de l'Information (CNAI en abrégé).

Le CNAI, organe composé de représentants des pouvoirs publics et du secteur privé (et au sein duquel siège d'ailleurs un représentant de la R.T.I.), le CNAI, dis-je, a notamment pour mission de cordonner les initiatives publiques et privées de développement des Autoroutes de l'Information en Côte d'Ivoire et de conseiller le Gouvernement en matière de développement des réseaux et des technologies de l'information.

Par ailleurs, je voudrais aussi signaler l'ouverture très prochaine à Abidjan du Centre Africain de Formation aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, sans oublier la transformation en Société d'Économie Mixte de la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne, R.T.I., représentant le secteur public de l'audiovisuel.

Ce statut a permis aux chaînes publiques de l'audiovisuel d'avoir une autonomie financière et de gestion et de faire face en grande partie aux nouveaux défis concurrentiels et aux nouvelles données du paysage audiovisuel national et international.

C'est ainsi que pour mieux répondre aux exigences de ses missions de service public, la R.T.I. vient d'entreprendre, avec l'appui de son Conseil d'administration et des autorités de tutelle, d'importantes réformes de ses structures administrative, financière et commerciale, sans oublier la diversification de ses activités sur les nouveaux modes de diffusion dont Internet et les réseaux micro-ondes.

Mesdames et Messieurs,
Honorables membres du CIRTEF

Les auditeurs et téléspectateurs d'aujourd'hui attendent beaucoup de la Radio et de la Télévision, notamment des programmes de qualité, inventifs et créatifs qui aident à comprendre et à mieux s'adapter à un monde de plus en plus complexe et changeant et parfois hostile.

Dès lors, vous comprendrez l'immense intérêt que le Gouvernement et les populations ivoiriennes accordent à vos assises d'Abidjan et surtout aux conclusions des réflexions approfondies et prospectives qui seront menées sur tous les enjeux de la communication dans les pays membres du CIRTEF.

La tenue de votre première rencontre en Côte d'Ivoire, qui est également la dernière de ce siècle et dans un pays francophone du Sud, m'offre l'occasion de soumettre brièvement à votre haute attention quelques préoccupations, observations et/ou souhaits sur le rôle et la place de nos pays en développement et des opérations nationaux du Sud, notamment publics, dans ce nouveau concert mondial de Radio-Télévision sans frontières.

La première de ces préoccupations est celle-ci:

Comment avec le concours du CIRTEF, arriver à augmenter sensiblement, sinon le flux d'images du Sud vers le Nord? La seconde est la suivante:

Comment réussir l'accroissement des coproductions et la diffusion des programmes africains sur les écrans de la Télévision Internationale Francophone TV5 et sur Canal France International, CFI, banque d'images audiovisuelles en français, qui tend à devenir une chaîne de Télévision par satellite à part entière?

Si l'objectif de la coopération audiovisuelle francophone est de favoriser la diversité culturelle et linguistique, pourquoi ne devrait-on pas, à l'ère du satellite et des réseaux universels des télécommunications, envisager la présence à terme de télévisions nationales du Sud au sein du "Bouquet numérique" francophone le "SAT" composé actuellement des seules chaînes françaises et francophones du Nord?

Ces nouveaux espaces de débat, des discussions et de partage ouverts, devront, à notre sens, être accessibles sinon à tous, du moins à la grande majorité selon des conditions et modalités à déterminer.

Si le développement de ces nouvelles technologies de l'information, qui abolit les frontières de l'espace et du temps, ne se réalise pas au bénéfice de tous, "nous courrons le risque, selon M. Boutros-Boutros

Ghali, Secrétaire Général de la Francophonie, de voir se dresser une discrimination nouvelle, plus insupportable que jamais: la discrimination numérique".

En effet, comme toute révolution démocratique, celle de l'audiovisuel ne vaudra que si elle est partagée par tous.

Cette impérieuse nécessité a été soulignée par Monsieur Hervé Bourges, Président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel Français, qui affirme, je cite: "l'universalité des échanges d'information ne doit pas servir de masque à une marginalisation rapide de tous ceux qui n'en profiteraient pas, qu'il s'agisse du Tiers-Monde ou des couches défavorisées des pays développés", fin de citation.

Et puisque nous sommes en famille -la famille francophone- je voudrais m'interroger avec vous sur la perception et l'effet des images des pays du Sud que certains médias du Nord présentent à leurs populations et formuler un souhait.

La Francophonie est pour nous un espace de liberté, de démocratie, de coopération, de solidarité.

C'est pourquoi, me semble-t-il, vos chaînes de Radio et de Télévision devraient davantage contribuer à corriger cette image négative et partielle, donc parfois partielle, véhiculée et concernant le Tiers-Monde, en général, et l'Afrique en particulier.

Le rôle des médias est, entre autres, de dénoncer les carences, ce qui est normal; mais il est aussi de souligner davantage les efforts positifs accomplis, parce qu'ils en existent et sont de plus en plus nombreux et accrus, les efforts donc de ceux qui œuvrent dans la paix et la stabilité pour un développement harmonieux de leurs pays et pour l'avènement d'une Afrique moderne et modèle.

Les clichés de misère, de violence, d'incompétence, de paresse abondamment diffusés par certaines Radios et Télévisions du Nord ne reflètent pas toujours la réalité dans la majorité des pays africains ou du Tiers-Monde.

A ce propos, les résultats de l'étude "Barosud" réalisée par la Commission Coopération Développement, organisme français de concertation entre les ONG et la Fonction Publique révèlent que, je cite: "l'Audiovisuel en France, cultive beaucoup plus que la presse écrite le catastrophisme et le misérabilisme et ne s'attarde sur le Tiers-Monde que lorsqu'il s'y produit des événements capables de faire pleurer ou frémir les foyers.

La politique n'y est abordée que par le biais des guerres civiles, des coups d'État ou des trafics en tous genres, et les évolutions positives y sont réduites à la portion congrue". Fin de citation.

Mais pour que ces choses changent et évoluent plus rapidement, il faut selon nous que deux actions conjuguées et complémentaires soient menées avec conviction et détermination:

1. Nos États et nos Gouvernements se doivent tout d'abord et en plus grand nombre d'intensifier leurs efforts visant à mettre en œuvre plus rapidement de profondes réformes politiques, économiques et sociales, à renforcer la démocratie et à favoriser la transparence et la bonne gouvernance.

2. Les Radios et Télévision du Nord et singulièrement celles de l'espace francophone doivent mieux mettre en exergue les réussites et les réalisations de l'Afrique et du Tiers-Monde.

En effet, il importe que l'image de cette Afrique qui dans ses diverses composantes travaille, avance et lutte efficacement contre la pauvreté et le sous-développement, en un mot "cette Afrique qui gagne" soit mieux perçue et; mise en évidence.

Nous sommes convaincus qu'elle fera tache d'huile et triomphera de cette autre Afrique à la traîne, cette Afrique des ténèbres, des douleurs et des pleurs, cette Afrique du 20^{ème} siècle mourant.

L'Afrique se veut être la nouvelle frontière du développement économique et social du 21^{ème} siècle naissant et si proche.

Ces deux actions conjuguées devraient permettre une perception plus exacte et une amélioration sensible de la coopération Nord-Sud.

Je sais pouvoir compter sur vous, éminents membres du CIRTEF, pour sinon briser définitivement ce mur d'incompréhension que l'information peut ériger autour de nos États du Sud, du moins l'atténuer fortement et progressivement.

Dans l'accomplissement de ce grand dessein de construction d'une communauté francophone solidaire, les opérateurs et les professionnels de l'audiovisuel ont un rôle déterminant à jouer.

J'ose espérer que les assises du CIRTEF d'Abidjan vous permettront de franchir une nouvelle étape dans votre louable action visant à faire de notre patrimoine commun qu'est la langue française et de la Radio-Télévision, l'un des meilleurs outils de communication aux fins de faciliter notre entrée dans cette "société de l'information" qui s'annonce plus solidaire, plus ouverte et plus démocratique.

C'est sur cette notre d'espoir que je souhaite à chacune et à chacun de vous un agréable et fructueux séjour en Côte d'Ivoire et plein succès à vos travaux et que je déclare ouverte la 11^{ème} Conférence Générale du CIRTEF à Abidjan.

Je vous remercie de votre aimable attention.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du projet d'ordre du jour
2. Adoption des actes de la Xème Conférence Générale
3. Désignation du rapporteur général de la Conférence.
4. Choix du Président, des représentants du Bureau et des Commissions.
5. Choix du Secrétaire Général
6. Rapport d'activités du Président et approbation.
7. Rapport d'activités du Secrétaire général et approbation.
8. Étude et approbation des propositions du Bureau.
9. Étude et approbation des derniers états financiers certifiés.
10. Acceptation de nouveaux membres et information sur les demandes non recevables et les démissions.
11. Établissement du programme d'action et du budget pour l'exercice biennal en ce qui concerne l'échelle des cotisations.
12. Nomination du Commissaire aux comptes pour l'exercice biennal 1999-2001.
13. Date et lieu de la XIIème Conférence générale.

DÉSIGNATION DU RAPPORTEUR GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE

Chaque Conférence générale désigne, en son sein, un rapporteur général issu de la délégation de l'organisme hôte qui en fin de travaux soumet pour approbation le procès-verbal des décisions.

En conformité avec les statuts et en accord avec l'organisme hôte, il est proposé que monsieur Gaétan Lapointe de la Société Radio-Canada soit désigné comme rapporteur général de la présente session. monsieur Gaétan Lapointe a été rapporteur général de la 8ème et de la 10ème Conférence générale de même que des deux dernières éditions du SÉFOR.

La Conférence générale accepte cette proposition.

CHOIX DU PRÉSIDENT,
DES REPRÉSENTANTS DU BUREAU
ET DES COMMISSIONS

Le Bureau du CIRTEF:

À la fin de ses travaux, la Conférence générale procède à l'élection des représentants du Bureau pour le prochain biennum.

BUREAU DE DIRECTION DU CIRTEF
(BIENNUM 1999-2001)

Présidence	M. Gnonzie OUATTARA Directeur général Radio-Télévision Ivoirienne
Premier Vice-président	M. Jean-Claude Chanel Télévision Suisse Romande
Vice-présidence	Société Radio-Canada RTS (Sénégal) ERTT (Tunisie)
Membres	RTBF (Belgique) ORTM (Mali) RNT (Tchad) RTG1 (Gabon) Radio-France France 2 / France 3 TV5 MBC (Maurice) RFO (France)
Observateur	Agence intergouvernementale de la Francophonie

LES COMMISSIONS DU CIRTEF
BIENNUM 1999-2001

Commission des finances

Présidence RTI (Côte d'Ivoire)

Membres
RTBF (Belgique)
ORTB (Bénin)
TSR (Suisse)
France 2 / France 3
Africa No. 1 (Gabon)

Observateur Agence intergouvernementale de la Francophonie

Commission radio

Présidence Radio-Canada

Membres
SBC (Seychelles)
Radio-France
RTS (Sénégal)
BBC (Royaume-Uni)
RTBF (Belgique)
Africa No. 1 (Gabon)
ORTB (Bénin)
RNB (Burkina Faso)
RTI (Côte d'Ivoire)
RFI (France)
CRTV (Cameroun)

Observateur Agence intergouvernementale de la Francophonie

Commission télévision

Présidence Radio-Canada

Membres
ERTT (Tunisie)
RTBF (Belgique)
RTVT (Togo)
TSR (Suisse)
France Télévision
RFO (France)
TV5
TVM (Mauritanie)
RTI (Côte d'Ivoire)

Télé-Liban
RTNB (Burundi)
ORTM (Mali)
RTG2 (Gabon)
CRTV (Cameroun)
RTG (Guinée)

Observateur Agence intergouvernementale de la Francophonie

Commission formation

Présidence RTSR (Suisse)

Membres
RTBF (Belgique)
France 2 / France 3
RDI
RTC (Congo)
RFI (France)
RTG1 (Gabon)
Madagascar
RTD (Djibouti)
Radio-France
RTI (Côte d'Ivoire)
RTNC (Rép. Dém. Du Congo)
CRTV (Cameroun)

Observateur Agence intergouvernementale de la Francophonie

ALLOCUTION DE MONSIEUR OUATTARA GNONZIE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA RTI

Je voudrais très sincèrement vous exprimer toute ma reconnaissance et ma gratitude pour le grand honneur que vous venez de me faire en me confiant la présidence de notre organisation commune pour les deux prochaines années. Mais avant d'esquisser quelques idées sur ce que nous souhaitons entreprendre avec vous, lors du prochain biennum, je voudrais que vous m'autorisiez à remercier et féliciter, du fond du cœur, le Président Xavier Gouyou Beauchamps pour l'œuvre remarquable qu'il a entreprise, et mener à bien à la tête du CIRTEF.

Monsieur le Président, le bilan qui vient de nous être présenté, prouve, à tous égards, que vous êtes une homme de parole, un homme d'action, un homme efficace. Vous démontrez ainsi: que vous faites, ce que vous dites. Car je me souviens, à Poitiers, dans votre adresse à la 10^{ème} Conférence Générale, vous aviez insisté sur l'organisation des échanges et des cultures, ainsi que sur la nécessité de relever le défi de la mondialisation.

Et vous nous aviez indiqué la voie:

- savoir s'adapter
- savoir s'en servir

Bien évidemment aujourd'hui, il serait présomptueux de laisser croire que les organismes membres du CIRTEF maîtrisent les effets pervers nés de la mondialisation. Mais j'observe, que sous votre mandat, le CIRTEF a beaucoup fait:

- dans le sens d'une meilleure compréhension et adaptation des organismes aux nouvelles technologies de la communication, notamment le numérique, le satellite, le multimédia etc.
- les échanges et l'acquisition de programmes entre les organismes membres
- la formation, les coproductions
- la sensibilisation à l'environnement juridique de la communication audiovisuelle
- et aussi une meilleure diffusion et visibilité des émissions du Sud sur les écrans du Nord.

Assurément, Monsieur le Président, durant ces deux dernières années, le CIRTEF a su tirer profit de votre entregent, de votre prestige personnel, ainsi que de votre professionnalisme avéré. Et nous avons la conviction que vous continuerez, à travers votre grande Maison France Télévision, à apporter au CIRTEF, et partant à la Francophonie, votre expérience, votre rayonnement et aussi vos moyens.

I. LE CIRTEF ET LA FRANCOPHONIE

Mesdames, Messieurs, ce qui nous réunit au CIRTEF c'est certainement notre appartenance commune à une profession, à un métier, celui d'animateur ou de communicateur dans un secteur que tout le monde se plaît à reconnaître comme étant très particulier et hautement sensible. Ce qui nous réunit également, et c'est incontestablement le plus important, c'est la langue commune que nous utilisons entièrement ou partiellement, pour communiquer ou véhiculer les messages ou les émissions, à travers les outils et les technologies dont nous avons les charges. Il serait prétentieux d'affirmer que la francophonie, ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui, ou ne sera pas ce que l'on souhaiterait qu'elle soit demain, sans la Radio et la

Télévision. Ce serait évidemment là, un crime de lèse-majesté que les pères fondateurs de la Francophonie ne nous pardonneraient point.

Mais à la vérité, l'avenir de la francophonie, je veux dire l'avenir de nos différentes cultures se trouve en partie entre les mains des organismes audiovisuels dont nous sommes les animateurs. Sans être frileux et faussement alarmistes, il faut en prendre conscience.

Car il importe de faire preuve davantage de vigilance et de précaution, dans un monde:

- où les frontières s'effritent, à une vitesse vertigineuse, sous l'effet des nouvelles technologies de communication.
- où nos cieux sont de plus en plus percés, troués de toutes parts, sous l'action des satellites qui nous arrosent, impunément, de leurs ondes,
- où les rapports de force engendrés par la conjugaison des nouveaux moyens de communication, avec la masse considérable de locuteurs non francophones, et le pouvoir économique, ne sont nullement en faveur de la plupart de nos pays, de notre langue commune et de nos cultures.

Voilà autant de défis qui nous interpellent tous pour le troisième millénaire qui pointe déjà à l'horizon. Pour les relever, ces défis, la bonne volonté et la technicité des organismes membres du CIRTEF ne suffisent pas. Il faut impérativement, me semble-t-il, que tous les acteurs, de quelque domaine qu'ils soient, qui interviennent dans l'espace francophone se donnent la main, à commencer évidemment par les décideurs au sommet, je veux parler des chefs d'États francophones.

Bien sûr, tout le monde sait, qu'en la matière, ils ont à maintes reprises manifesté leur volonté politique. D'où les relations privilégiées que le CIRTEF entretient avec l'Agence de la Francophonie. Mais en raison de l'importance de l'enjeu, sans doute serait-il encore nécessaire de faire des efforts. Et il ne serait certainement pas superflu, si le prochain Sommet de Moncton, en Septembre prochain, s'avisaît à donner quelques coups de pouces à la communication audiovisuelle d'expression francophone. Car ce n'est un secret pour personne que nombre de nos organismes, notamment ceux du Sud, ont du mal à garder leurs équilibres, à trouver leurs repères et leurs marques, et sont en train de succomber dangereusement au vertige technologique qui accompagne le tourbillon de la mondialisation.

C'est aussi une réalité qu'en dépit des efforts faits par certains opérateurs économiques, l'offre de programmes francophones restent encore insuffisants par rapport aux concurrents que vous connaissez.

II. QUEL CIRTEF POUR LE 3^{ème} MILLÉNAIRE ?

Il revient, en tout état de cause, à notre association qui regorge de professionnels et de techniciens de talents, d'engager rapidement une réflexion d'ensemble, afin d'anticiper, et d'imaginer la radio et la télévision du troisième millénaire dans l'espace francophone. Une telle réflexion, naturellement ne devrait pas occulter le CIRTEF lui-même.

Quel CIRTEF voulons-nous aujourd'hui, dans un environnement social et technologique qui est en perpétuelle métamorphose. Quels objectifs, quelles missions. C'est une tautologie que d'affirmer qu'il nous faut constamment veiller à adapter intelligemment le CIRTEF aux nouveaux contextes, afin que chaque membre continue à y trouver ses intérêts, à y satisfaire ses besoins. C'est le lieu et le moment de rendre hommage au Secrétaire Général et à ses collaborateurs qui ne ménagent aucun effort, non seulement pour mettre en œuvre les résolutions de nos réunions, et séminaires, mais aussi très souvent pour trouver des solutions et des réponses aux problèmes spécifiques et particuliers que posent quelquefois certains organismes membres.

D'une manière générale, sans tomber dans l'autosatisfaction, il semble que nous soyons sur la bonne voie. Même s'il apparaît aux yeux de tous que nous avons encore beaucoup à faire dans le domaine de la formation, non seulement dans les corps de métiers techniques, mais aussi et surtout dans les professions qui relèvent de la gestion, du commercial, de la publicité, et les nouveaux métiers qui font leur apparition dans le secteur de l'audiovisuel.

Il nous faut également, on le dit et on le répète depuis très longtemps, consacrer encore plus d'attention à la Radiodiffusion.

Le Président Xavier Gouyou Beauchamps et le Secrétariat Général ont déjà fait des pas importants dans ces différentes voies.

J'inscrirai naturellement mon action dans la suite de ces démarches, pour élargir et conforter ces diverses œuvres.

Les jumelages, méritent également d'être poursuivis pour profiter au plus grand nombre, sinon à la totalité de nos membres.

Il reste entendu que le SÉFOR, les productions harmonisées, les échanges de programmes, les coproductions autant que les cellules de post-productions, restent et demeurent, des initiatives, des actions et des structures que bien d'organismes nous envient.

Nous ne devons cependant pas dormir sur nos lauriers. Il nous faut mettre constamment en œuvre notre imagination créatrice pour accroître leurs performances.

CONCLUSION

Mesdames et Messieurs, voilà quelques idées que je tenais à énoncer, à l'orée de ce nouveau biennum, qui va nous conduire au 21^{ème} siècle. Je souhaite ardemment que nous puissions disposer des moyens indispensables, pour y entrer sereinement et confortablement, et non par effraction, de façon accidentelle.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU CIRTEF

Réuni à Dakar en 1998, le Bureau de direction du CIRTEF a recommandé que le Secrétaire Général se porte candidat à sa propre succession à l'occasion de la prochaine élection au poste de Secrétaire Général. Sensible à la volonté exprimé par le Bureau de direction, le Gouvernement tunisien a décidé de présenter officiellement la candidature de monsieur Abdelkader Marzouki. Informés de cette décision, plusieurs organismes membres du CIRTEF ont répondu par écrit en appuyant la candidature de monsieur Marzouki. La Conférence générale a donc reconduit à l'unanimité monsieur Abdelkader Marzouki dans ses fonctions de Secrétaire Général du Conseil international des radios et télévisions d'expression française pour un mandat de quatre ans.

Monsieur Marzouki a remercié l'assemblée de cette nouvelle marque de confiance et s'est dit prêt à se mettre à la disposition du CIRTEF pour les quatre prochaines années avec l'ensemble de ses collaborateurs.

DISCOURS BILAN DE MONSIEUR XAVIER GOYOU BEAUCHAMPS PRÉSIDENT FRANCE TÉLÉVISION

(Messieurs les Ministre, Ambassadeurs, etc.)

Sommes honorés par la présence du Premier Ministre et voulons exprimer également notre reconnaissance à Madame le Ministre de l'Information.

Bienvenue. Nous voici tous réunis à Abidjan et la première chose dont j'aie envie de parler est la traditionnelle hospitalité ivoirienne. Nous en avons un nouvel exemple aujourd'hui. A mon tour, AKWABA.

Élu il y a deux ans à Poitiers à la tête de notre organisation, j'achève aujourd'hui mon mandat.

Comme son organisation sœur la CTF, le CIRTEF est une organisation francophone: la francophonie est une facilité opérationnelle entre nous, elle permet des contacts et des échanges plus aisés, mais elle est aussi une raison d'être: c'est pour qu'il existe des programmes francophones d'horizons très variés, et pour que tous les francophones ou tous les individus intéressés par une culture ayant pour véhicule une même langue, puissent en tirer profit, que nous sommes regroupés au sein de la même organisation.

L'entrée de l'audiovisuel dans l'ère numérique a pour conséquence la multiplication de l'offre audiovisuelle, et nous place à la croisée des chemins. Ou bien cela risque de se traduire par un monopole de production des grandes entreprises, ou bien nous réunissons à diversifier les talents et les producteurs. Cette offre accrue sera alors l'occasion d'une plus grande diversité, et non pas le moyen d'un affadissement des créations audiovisuelles, d'une répétition des mêmes standards. La francophonie audiovisuelle n'est donc pas un moyen de résistance à d'autres cultures, mais plutôt la forme que prend la quête d'expressions et de cultures différenciées: il faut donner droit de citer à l'audiovisuel francophone, et ne pas craindre de nous affirmer nous-mêmes.

Passons maintenant aux réalisations concrètes de cet objectif.

J'ai souhaité les jumelages de trois continents, rassemblant un partenaire africain, un européen et un canadien, et ils ont connu un développement rapide. J'en donnerai pour exemple Tunisie-Lyon-Radio-Canada Québec et Madagascar-Dijon-Radio-Canada-Toronto, qui sont les plus anciens, ou les plus récents, entre Abidjan, Rennes et Radio-Canada-Moncton et entre Marseille-Télé-Québec, et -nous l'espérons- Radio-Télé-Maroc, qui date de Novembre 98. A ce jour, 44 stations sont jumelées, et il faut souhaiter à cette coopération triangulaire un nouveau dynamisme.

Nous savons déjà que certains jumelages sont bien partis, et que d'autres, au contraire, devraient être réorientés ou recomposés. Nous y veillerons.

Pendant ces deux ans, le CIRTEF a mis à disposition les experts nécessaires à la formation dans tous les domaines du son et de l'image, comme se fut le cas avec la prise d'images à Niamey et ici même à Abidjan, ou avec la création des centres de post-production de Yaoundé et Cotonou. Il a permis, et

c'est loin d'être négligeable, de signer les accords de siège du CIRTEF pour ces cellules de post-production avec les autorités béninoises et camerounaises.

Avec l'Agence de la francophonie, la gestion d'un fonds de soutien à la production audiovisuelle du Sud a pu être assurée. L'Agence a un rôle à jouer pour l'avenir de notre coopération, sachant que les efforts de gestion devront être accentués.

En matière de programmes, 1200 heures ont été échangées et nos productions CIRTEF sont diffusées aujourd'hui avec une fréquence plus élevée sur TV5. Le principe de la production harmonisée des séries, selon lequel chacun produit une série par an qui est mise à disposition de l'organisation, a débouché sur des créations intéressantes, comme *Contes et Légendes*, *Habitat traditionnel, 50...* et *un monde*, portraits d'homme qui ont 50 ans à l'an 2000. Abdelkader Marzouki, notre Secrétaire Général, vous parlera mieux que moi des échanges de programmes entre nous.

Le bilan financier est bon, puisque notre institution s'est redressée sur ce plan. La raison est simple: outre une bonne gestion, nous avons été plus nombreux à nous acquitter de notre cotisation. Dans le même ordre d'idées, une décision au sujet des arriérés devrait être prise à l'issue de notre conférence, après que nous en aurons débattu.

Mon mandat à la tête du CIRTEF prend fin. Mais je resterai en tant que Président de France Télévision, attentif à ses évolutions. France Télévision, avec la rédaction de France 2, va ouvrir un poste de correspondance à Abidjan composé d'une équipe de 2 journalistes dont un reporter d'images. Nous installons progressivement un dispositif qui peut intéresser tous ceux qui veulent accéder à un grand nombre de cassettes recyclées, sachant que leur acheminement pose encore problème.

Pour terminer, un regret, une salutation et un encouragement. Je n'ai pas pu me rendre autant que je l'aurais souhaité dans les nombreux pays qui font partie du CIRTEF, même si mes visites à Dakar, à Tunis ont été fructueuses. Je remercie ceux d'entre vous qui êtes venus à France Télévision: j'ai pu les assurer de mon soutien et de l'utilité de notre collaboration. L'encouragement est pour la Côte d'Ivoire à laquelle je vais passer cet après-midi, en la personne du Directeur Général de la RTI, le relais de la Présidence du CIRTEF pour deux ans.

Enfin, je tiens à souhaiter la bienvenue à deux nouveaux membres, Madagascar et Djibouti. Ces deux pays font partie de l'imaginaire et de la poétique francophones. Ils viennent compléter la géopolitique de la francophonie.

Le discours du Président tenait également lieu de rapport d'activités. Ce rapport a été adopté à l'unanimité par la Conférence générale.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET APPROBATION

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,
Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter un rapport succinct des activités du CIRTEF depuis la dernière Conférence générale. Ce rapport n'est qu'un survol général des activités qui vient en complément à tous les rapports qui ont été présentés aux deux réunions du Bureau et aux réunions des commissions.

Les rapports du Président et du Bureau sont le reflet des actions menées tout le long du biennum.

ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

Depuis notre dernière Conférence, la RTBF a détaché à mi-temps un cadre pour s'occuper des activités spécifiquement radiophoniques, M. Ronald THEUNEN.

Télé Québec a également détaché un expert en formation professionnelle, M. Paul BRETON.

Pour l'expert en maintenance des émetteurs mis à notre disposition par le ministère français des Affaires étrangères, nous avons demandé le renouvellement de son contrat avec résidence à COTONOU au siège de notre cellule de post-production.

Bien sûr, nous avons consolidé avec l'aide de la coopération de la Communauté française de Belgique et le ministère français des Affaires étrangères le personnel des cellules.

Tout ce que nous avons pu réaliser n'a pu l'être sans la confiance de nos organismes qu'ils soient du Nord ou du Sud. Un climat de confiance a fait que des experts du Nord ont pu être détachés pour travailler dans le Sud. Ces experts sont venus de France Télévision France 2 et France 3, de Radio-Canada et ses stations régionales, de la Télévision Suisse Romande et bien sûr du pays siège du CIRTEF et son organisme qui nous abrite, j'ai nommé la RTBF.

RELATIONS INTERNATIONALES

Nous continuons à œuvrer pour une consolidation de nos relations déjà très bonnes avec les organisations sœurs et internationales. Ces relations ont un impact certain sur notre programme d'action qu'elles enrichissent et élargissent dans tous les domaines que ce soit la formation, la production et la diffusion.

C'est ainsi que nous avons pu et que nous pourrons organiser le SEFOR, les formations, les productions harmonisées, les coproductions tant radiophoniques que télévisuelles, les envois de cassettes, les échanges de programmes et organiser les actions spécifiques comme les jumelages et la couverture des jeux de la francophonie.

LES CELLULES DE POST-PRODUCTION

Afin de vous épargner un long discours puisque dans les rapports du Bureau vous avez eu un aperçu des activités des cellules, je veux juste vous dire que nous avons signé les accords de siège avec le Gouvernement du Cameroun et du Bénin. Ces accords n'auraient pas pu se concrétiser sans les interventions des responsables de la CRTV et de l'ORTB et à leur tête MM G. MENDO ZE et J. N'TCHA.

Permettez-moi de vous montrer le fruit de plusieurs coopérations. L'UNESCO, l'Agence de la francophonie, le Cameroun, le Bénin, France Télévision, la Communauté française de Belgique et le ministère français des Affaires étrangères.

LES PRODUCTIONS HARMONISÉES

La cinquième série de l'habitat traditionnel sera terminée en juillet de cette année et la sixième série est en préparation.

Deux nouvelles séries ont été mises en chantier :

- l'une : "Avoir 50 ans en l'an 2000" ("50... et un monde") avec la SRC, l'Agence de la Francophonie et nos organismes membres ;
- l'autre porte sur les "Contes et Légendes". La première série de dix émissions est en phase de post-production. Nous avons déjà entamé les contacts pour la deuxième série.

Enfin, au SEFOR 99, le projet d'une série de fiction (policière), projet ambitieux et de longue haleine a été bien avancé. Nous pensons pouvoir donner le premier coup de manivelle cette année.

Nous avons préparé un petit montage pour vous présenter ces productions.

LE FONDS DE SOUTIEN

Nous connaissons tous les difficultés de production des télévisions du Sud, notamment du point de vue financier.

Aussi, nous ne saurions suffisamment souligner l'importance du fonds de soutien à la production audiovisuelle du Sud placé sous la responsabilité conjointe de l'Agence de la Francophonie et du CIRTEF.

Aussi, lors de nos passages dans les télévisions, nous présentons aux réalisateurs l'intérêt de ce fonds.

PROGRAMMATION SUR LES TV5

Notre émission hebdomadaire "Reflets, images d'ailleurs", composée des meilleurs documentaires des télévisions du Sud membres du CIRTEF est reprise par tous les réseaux TV5.

Depuis le lancement en janvier 1999 de la nouvelle grille TV5 Europe/Afrique, c'est la seule émission du CIRTEF qui est demeurée sur le réseau TV5 Europe, toutes les autres émissions se retrouvant sur le réseau TV5 Afrique.

Nous lançons de nouveau un appel en direction des télévisions du Sud pour qu'elles nous fournissent de manière régulière des programmes de qualité, seul gage de la survie de "Reflets, images d'ailleurs" qui permet la remontée des images du Sud dans le Nord.

Partant du principe qu'une télévision qui vit est une télévision qui produit, nous avons décidé en accord avec TV5 Europe et TV5 Afrique d'allouer à compter de janvier 1998 une somme de 5.000 FF pour tout programme diffusé sur les réseaux TV5, et cela afin de stimuler la production dans le Sud.

"Rêves en Afrique", l'autre émission du CIRTEF connaît depuis janvier 1999 une diffusion hebdomadaire comme à ses débuts. Pour l'alimenter, le CIRTEF acquiert auprès de producteurs indépendants les droits de diffusion de fiction (courts métrages). C'est une chance que nous offrons à ces fictions pour qu'elles soient vues par un large public. Cette émission est diffusée par TV5 Afrique et par TV5 Québec-Canada.

Le CIRTEF programme chaque semaine sur TV5 Afrique un documentaire de 52'. L'acquisition de la plupart de ces documentaires se fait auprès de producteurs indépendants, quand ils ne sont pas puisés dans le stock des documentaires financés par le fonds de soutien à l'audiovisuel du Sud placé sous la responsabilité conjointe du CIRTEF et de l'Agence de la Francophonie.

En accord avec TV5 Europe et TV5 Afrique, le CIRTEF a programmé en 1998 deux cycles du cinéma africain. Dans la nouvelle grille de TV5 Europe/Afrique, il est prévu la programmation mensuelle d'un film africain, sans compter les programmations spéciales. Lors du FESPACO 99, trois films africains primés antérieurement ont été programmés.

A côté de ces acquisitions, le CIRTEF a développé avec ses organismes membres des séries harmonisées post-produites dans nos cellules et qui sont diffusées sur TV5 Afrique dans un créneau dénommé "Afrique plurielle" que nous partageons avec TV5 Afrique et RFO. Il s'agit de "Habitat traditionnel" et de "Franc-Parler".

TV5 Afrique, quant à elle, programme dans ce créneau son émission "Continent noir". Pour compléter ce créneau, il y a l'émission "Regards africains" que nous coproduisons avec RFO.

Nous allons vous présenter quelques extraits de ces émissions.

ACTIVITÉS RADIO

Tout comme c'est le cas en télévision, dans le domaine de la radio, le CIRTEF a initié des séries harmonisées.

En 1997, le thème de la série était "Notre français" alors qu'en 1998, c'était "Contes et légendes".

Au cours de ce dernier biennum, nous avons essayé de donner à la radio la place qu'elle doit occuper. Nous avons innové en faisant participer nos radios membres à un concours de nouvelles policières organisé par la RTBF. Le deuxième prix a été remporté par un auteur du Sud. La série est mise à la disposition des organismes participants.

Une des activités confiée au secteur radio est la confection du bulletin "CIRTEF EN BREF". Nous avons pu maintenir la parution régulière du bulletin.

LES ÉCHANGES DE PROGRAMMES

SÉFOR

Les échanges de programmes à l'occasion du SEFOR se sont fort intensifiés au fil des années.

En 1997, ce sont 108 émissions de 22 chaînes qui ont été présentées. 455 copies soit 274 heures de diffusion qui ont été réalisées.

En 1998, ce sont 80 émissions en provenance de 19 chaînes de télévision qui ont été présentées au catalogue. 418 copies représentant 265 heures de diffusion ont été réalisées au profit de nos membres.

Cette fois, le nombre de copies était si élevé que nous n'avons pas pu toutes les faire sur place comme les années précédentes.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Le Biennum 1997-1999 a été fructueux en ce qui a trait aux activités de formation du CIRTEF.

En effet, 350 personnes ont suivi des formations diverses, soit 2922,5 jours/homme de formation pour la durée du biennum écoulé. Vingt-neuf (29) pays ont été touchés par ces formations organisées avec l'aide de vingt-quatre (24) partenaires.

En plus de la priorité donnée à la formation à la prise de son, qui a touché trois pays et une soixantaine d'agents, plusieurs formations "réalisation-montage" se sont données dans les cellules de post-production à travers les séries harmonisées "Habitat traditionnel" et "50 et un monde". Une formation à la scénarisation a été donnée aux participants à la série "Contes et légendes I" et à ceux de la série "50 et un monde". Enfin, voici les types de formations diverses qui ont aussi eu lieu pendant ce Biennum : recherche sur les auditaires, formation de formateurs, journaliste reporter d'images, fabrication de dossiers pour le Fonds de soutien Agence de la Francophonie-CIRTEF, connaissance des marchés de télévision et mise en onde en direct à la radio. Il faut ajouter à cela la Conférence d'Antananarivo, les formations diverses an sein des jumelages, les formations données lors des décrochages de TV5 Afrique en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso et la formation des monteurs béninois à la cellule de Cotonou.

Un bilan détaillé de toutes ces formations est disponible au secrétariat du CIRTEF.

JUMELAGES

L'opération jumelages, entreprise dans le cadre de l'entente entre le CIRTEF et la CTF, a été un vif succès. A ce jour, 44 stations de télévision du Nord et du Sud sont liés par des accords. Ces accords ont donné lieu à des coproductions, des échanges de personnel, des formations et des dons d'équipements. Il reste à faire en sorte que les plus récents jumelages se développent bien. Nous comptons étendre cette formule de jumelages à la radio, qui devrait pouvoir en tirer profit tout autant que la télévision.

PREMIERS JUMELAGES ÉTABLIS LE 25 JUIN 1996

TUNISIE Tunisie-ERTT	FRANCE France 3- Lyon	CANADA SRC-Québec
COTE D'IVOIRE RTI	FRANCE France 3-Rennes	CANADA SRC-Moncton
SENEGAL RTS	FRANCE France 3-Bordeaux	CANADA TFO-TORONTO
CAMEROUN CRTV	FRANCE France 3-Lille	CANADA SRC-Ottawa
BENIN ORTB	BELGIQUE RTBF-Liège	CANADA SRC-Régina

NOUVEAUX JUMELAGES ÉTABLIS LE 5 NOVEMBRE 1998

NIGER ORTN	FRANCE France 3 -LIMOUSIN	CANADA SRC-MANITOBA
BURKINA FASO TVB	SUISSE-BELGIQUE TSR- SUISSE et RTBF CHARLEROI- BELGIQUE	FRANCE RFO
MALI ORTM	FRANCE France 3-ROUEN	CANADA SRC-VANCOUVER
MAROC RTM	FRANCE France 3-MARSEILLE	CANADA-QUEBEC TELE-QUEBEC
TOGO TVT	FRANCE France 3-STRASBOURG	CANADA RDI-QUEBEC
HAÏTI TV Haïti	FRANCE RFO : St-Pierre-Miquelon et Guadeloupe.	CANADA SRC-MONCTON
GABON RTG 1	FRANCE France 3 -NANCY	CANADA SRC-EDMONTON
SENEGAL RTS	FRANCE France 3-BORDEAUX	CANADA RDI-OTTAWA / TFO-TORONTO
MADAGASCAR ORTM	FRANCE France 3-DIJON	CANADA SRC-TORONTO

La Conférence générale a félicité le Secrétaire général pour son rapport. Celui-ci a reçu les commentaires des membres et a répondu aux questions.

- La radio togolaise regrette qu'il n'y ait pas plus d'activités en radio compte tenu de l'importance de ce médium en Afrique. Le Secrétaire général fait remarquer que même si le rapport est succinct, les activités radio sont en progression et que, d'ici deux ans, elles se seront multipliées. On prévoit mettre sur pied en radio des opérations de jumelages sur le modèle de ce qui se fait en télévision.
- Le Directeur de la RTS exprime le souhait que les productions harmonisées soient accessibles à tous les membres et non seulement à ceux qui ont participé. Dans un autre ordre d'idée, il se dit heureux que le jumelage soit maintenu malgré le départ de TFO.
- Le Directeur général de l'ORTM (Mali) propose que le CIRTEF, dans ses programmes de formation, s'intéresse également à la formation en gestion pour une meilleure exploitation des ressources humaines et financières. Cette idée est appuyé par l'ORTB (Bénin). Pour ce qui est des jumelages, il aimerait qu'un diagnostic soit posé par rapport à ce qui a été fait jusqu'à présent. Quels sont les résultats? Y a-t-il des problèmes? Comment les améliorer? Le Secrétaire général informe l'assemblée qu'une évaluation est prévue en juin. Il faudra que les organismes portent à l'attention du Secrétariat les activités réalisées dans ce cadre. Pour ce qui est de la formation professionnelle, le Secrétaire général rappelle qu'une enquête a été faite par le CIRTEF auprès des organismes du Sud. Sur 44 questionnaires envoyés, seulement 16 réponses ont été reçues. Quoiqu'il en soit, le CIRTEF donnera une plus grande importance aux activités de formation en gestion.
- Le Directeur général de Télé-Liban voudrait qu'on songe à mettre en place des activités du CIRTEF comme, par exemple, une cellule de post-production à Beyrouth. Cela pourrait être utile pour tous les pays de la région. À cela, le Secrétaire général répond que le CIRTEF doit tenir compte de la loi du nombre pour l'installation de la 3^e cellule. Elle sera installée là où le besoin se fait le plus sentir.
- Plusieurs délégués manifestent le désir de voir le Secrétaire général voyager en classe "Affaires" lors de ces déplacements. Le Secrétaire général indique le Secrétariat du CIRTEF a d'autres priorités et qu'il préfère réaliser des économies sur les tarifs aériens.

ÉTUDE ET APPROBATION DES PROPOSITIONS DU BUREAU

1. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Le Bureau propose pour l'ensemble des activités du CIRTEF :

- a) *de créer un comité d'experts (internes et externes à l'organisation suivant une équité Nord/Sud) qui se penchera sur les perspectives et les nouveaux moyens possibles pour le CIRTEF.*
- b) de sensibiliser les fabricants de matériel numérique à prendre en compte les préoccupations des pays du Sud afin de mettre à leur disposition du matériel adapté à leur contexte.

2. EN TÉLÉVISION

En télévision, le Bureau a fait des recommandations en 6 points. Ainsi, il propose à la Conférence générale en ce qui concerne :

1/ TV5 :

- Une meilleure information de la distribution des œuvres des réalisateurs.
- Que le formatage TV (13' – 26' – 52') fasse partie des critères du fonds de soutien.
- En collaboration avec l'Agence de la Francophonie, l'organisation de deux sessions de formation à la mise en développement de dossiers de production pour les directeurs de production des télévisions sur base de projets concrets de réalisation.
- D'encourager les coproductions Sud/Sud.
- d'encourager TV5 à conserver et renforcer le Conseil de Coopération TV5 Afrique.

De plus, pour favoriser ces échanges et améliorer les chances de diffusion des programmes du Sud dans le Nord, le Bureau fait trois recommandations complémentaires :

- Le CIRTEF étant l'interface entre les télévisions du Sud et les diffuseurs dans le Nord, le Bureau souhaite un expertise permanente des programmes.
- Que le CIRTEF continue de sensibiliser les télévisions du Sud aux exigences de formats.
- Il demande que dans le cadre des jumelages, une priorité soit donnée à la mise en réseau des télévisions du Sud via Internet pour favoriser le dialogue.

2/ Les cellules de post-production :

Étant donné l'importance qu'elles revêtent pour la formation du personnel TV.

- De garder un tarif préférentiel pour ses membres et pour les productions aidées par le fonds de soutien et d'augmenter la tarification des autres projets.

3/ Les séries harmonisées :

- De poursuivre la production des séries harmonisées, en particulier l'Habitat traditionnel, de façon à obtenir un nombre suffisant d'émissions pour une saison complète.
- De créer une ou deux séries orientées vers les jeunes après la série " 50... et un monde ", deux thèmes provisoires sont proposés :
 - les jeunes créateurs de la francophonie
 - la journée d'un écolier

4/ La banque de programmes :

- D'établir une grille d'évaluation des programmes pour un meilleur état de la situation actuelle sur les chaînes de nos membres.
- De créer un rendez-vous francophone, reflet des banques de programmes de l'Agence et du CIRTEF. Ce créneau de diffusion serait choisi par chaque télévision suivant la pertinence de ses propres grilles.
- D'étudier l'opportunité d'archiver numériquement notre banque de programmes et d'en examiner les coûts et les crédits possibles. Il demande également au Secrétaire général de rester attentif au projet " "Images sans frontière " tout en affirmant qu'il privilégie l'option d'une banque de données.

5/ Les jumelages :

- De poursuivre cette expérience enrichissante pour tous. Il suggère également aux jumelés d'exploiter davantage les programmes de coopération bilatéraux existants.

6/ Le SEFOR :

- De continuer à privilégier la tenue de forums et de les rendre encore plus fédérateurs (tout en continuant de tenir parallèlement des groupes de travail comme ceux des séries).

- De poursuivre les réunions des directeurs de programmes avec CFI et l'Agence de la Francophonie.
- D'intégrer les visionnages dans les forums.

3. EN RADIO

En radio, le Bureau de direction recommande à la Conférence générale :

1/ De manière générale :

- De sensibiliser les fabricants de matériel numérique à prendre en compte les préoccupations des pays du Sud afin de mettre à leur disposition du matériel adapté à leur contexte.
- De faciliter les échanges de production et de favoriser le transfert des équipements du Nord vers le Sud.
- De mettre à la disposition des pays du Sud le matériel analogique abandonné dans le Nord.
- De demander à l'Agence de la Francophonie de s'intéresser davantage à la coopération Nord-Sud en matière de coproduction radiophonique en traduisant dans les faits sa promesse de financer cette forme de coopération.
- D'envoyer aux organismes membres un formulaire destiné à être complété par chaque radio et reprenant la liste des moyens matériels dont elle dispose, des niveaux professionnels du personnel, des projets d'achats de matériel numérique, de la présence d'un site Internet ou d'une adresse e-mail, etc...

Une fois cette enquête analysée par le CIRTEF, de mettre en place un plan de formation de formateurs.

Profiter de ce formulaire pour connaître les autres besoins de la radio concernée.

- D'établir une liste de conseillers et d'experts indépendants et coordonner leurs actions.
- De privilégier la radio numérique, d'autant que son coût est moindre qu'en télévision.

2/ Les séries :

Le Bureau suggère :

- De promouvoir l'ensemble des productions harmonisées Radio.

- De reconduire une deuxième série consacrée aux " Contes et légendes ".
- De mettre en chantier deux nouvelles séries :
 1. " Regards sur le 20^{ème} siècle " ou le témoignage d'un personnage public ou autre qui dresse à sa manière le bilan du 20^{ème} siècle.
 2. " Regards vers le 21^{ème} siècle " ou le témoignage de jeunes qui donnent leur vision du monde et leurs rêves à l'aube du 21^{ème} siècle.
- De garder les contacts avec la RTBF au cas où celle-ci renouvellerait le concours de nouvelles policières.
- De jouer l'interface si des radios entreprennent de réaliser des émissions spéciales en l'an 2000.

3/ Les radios rurales :

Le Bureau suggère :

- De conserver et maintenir les contacts avec l'Agence de la Francophonie sur la possibilité d'entreprendre des actions communes en direction des radios rurales.

4/ Le marché des échanges radio du SEFOR :

Le Bureau demande :

- D'établir un bilan détaillé sur la base des échanges radios effectués lors de ce SEFOR. Existe-t-il des échanges Sud/Sud ? Les radios du Nord diffusent-elles des productions du Sud, etc...
- Tout en rappelant que les échanges sont aussi un symbole, le Bureau propose d'attendre les résultats de cette enquête avant de prendre une décision concernant le maintien ou non de ces échanges.

5/ " CIRTEF EN BREF " :

Le Bureau suggère :

- De mettre en place :
 1. Un Forum Internet initié par le CIRTEF. Ainsi, chaque organisme pourrait consulter les sujets exposés par les autres membres, y ajouter ses propres remarques, suggestions, articles, questions, etc. L'avantage est de rendre vivant et convivial un espace de réflexions permanentes. Cela inciterait aussi les organismes membres qui ne sont pas encore connectés à Internet à franchir le pas.
 2. Une tournante de correspondants. Ainsi, chaque mois, deux articles proviendraient de deux organismes.

6/ En ce qui concerne les conclusions du SEFOR et plus particulièrement de l'avènement du numérique, le Bureau recommande :

1. Aux organismes de radiodiffusion :

- De vaincre la peur du numérique en familiarisant dès à présent le personnel à l'informatique.
- D'acquérir le matériel numérique chaque fois qu'ils sont appelés à renouveler ou à installer des équipements.
- De former le personnel de tous les corps pour le passage au numérique (journalistes, techniciens, animateurs, gestionnaires, etc).
- De se faire conseiller par des organismes diffuseurs, ayant déjà une expérience en la matière, sur l'achat d'équipements numériques.
- De faire participer davantage les responsables techniques de la radio aux travaux du SEFOR, aux côtés des décideurs et des autres corps de métier.

1. Au Secrétaire général :

- D'organiser la circulation rapide de l'information entre les organismes dans le but de les alerter sur l'évolution des technologies.
- De créer à cet effet un site Internet.
- De coordonner un ensemble de conseillers et d'experts indépendants pour assister les radiodiffuseurs du Sud à la numérisation.
- De prévoir une cellule de production radio numérique, dans les cellules de post-production TV de Cotonou et de Yaoundé et de toutes autres cellules futures.
- De privilégier le numérique lors des sessions de formation et de perfectionnement organisées avec le concours de l'Agence de la Francophonie et d'autres partenaires

4. EN FORMATION

Le Bureau de direction recommande :

1/ De manière générale :

- D'organiser une communication auprès des responsables de ressources humaines des organismes membres pour aider à identifier les besoins de formation du prochain Biennum. Il est noté que les effectifs des organismes membres vieillissent et qu'il y a un problème de renouvellement du personnel.
- D'adresser un questionnaire aux membres de la commission, à défaut de pouvoir l'expédier à tous les organismes pour aider à préciser le sens de plusieurs pistes développées en commission.

- D'examiner la question du droit d'auteur, en particulier la position des salariés des organismes publics par rapport aux pigistes.

2/ Les matières :

- De développer le plan de formation à l'informatique et au numérique. Il est mentionné l'importance de former à l'informatique pour bien préparer aux technologies numériques de l'image et du son.
- De se pencher sur la gestion des médias, sous l'angle des techniques et méthodes de travail et sous celui de la gestion du travail d'équipe.
- D'organiser une formation à la constitution de dossiers pour le fonds de soutien à la production du Sud Agence de la Francophonie/CIRTEF, accompagnée d'une formation à la budgetisation d'une production.
- D'étudier la possibilité d'une formation à la gestion pour les cadres des radios-télévisions.
- De continuer des formations à la scénarisation préalables aux séries harmonisées.

3/ En ce qui concerne les conclusions du SEFOR :

- De demander à l'Agence de la francophonie d'aider à la création d'un groupe d'experts du nord et du sud pour mener une réflexion visant à aider les organismes à faire des choix judicieux en rapport avec leur situation particulière.
- De favoriser une opération de constat de l'état des lieux afin d'aider dans les choix d'investissements et de formation, tout en recherchant la façon dont les pays du nord peuvent soutenir ces choix.
- De sensibiliser les décideurs politiques du nord et du sud à la problématique du virage inévitable vers les nouvelles technologies en radio et en télévision.
- Plus immédiatement, de favoriser l'utilisation d'Internet et plus particulièrement du courrier électronique par les organismes du Sud.
- De suggérer aux organismes du Sud de commencer leur entrée dans le numérique par l'acquisition de bancs de montage virtuel et d'équipements de tournage de type DV, en prévoyant la formation conséquente.

5. PROPOSITIONS DE LA COMMISSION DES FINANCES AVALISEES PAR LE BUREAU

Le Bureau se félicite des rentrées des cotisations antérieures, recommande que les efforts pour les récupérations de celles-ci soient maintenus, afin de continuer à améliorer la situation financière.

Le Bureau recommande que le Secrétaire général entame une mission de sensibilisation auprès des organismes qui ne se sont pas acquittés de leurs cotisations et principalement auprès des organismes ayant quitté le CIRTEF.

De plus, il propose la recommandation suivante :

“ Les organismes membres qui, à partir de 1999, paieront régulièrement leur cotisation pendant cinq ans d'affilée, verront leur dette annulée pour les années 1981 à 1991. Le Bureau recommande aux organismes de présenter un plan d'apurement de leur dette, s'il échet, pour les cotisations dues postérieures à 1991 ”.

Cette recommandation de la commission des finances fait suite aux demandes de la VOV et de Télé Liban d'effacer leur dette du passé.

Le Bureau estime comme la commission qu'il convient au CIRTEF d'adopter un règlement général sur ce lancingant problème des arriérés de cotisations.

Après étude des propositions du Bureau, la Conférence générale les a approuvées à l'unanimité.

climatique sur de légères baisses.

Le rapport indique que les deux dernières années ont connu une baisse des ventes pour le secteur des services et un ralentissement du fonctionnement du CIRTEF. Ces effets sont en partie à l'origine des difficultés actuelles des entreprises.

Cette situation nécessite une analyse approfondie et permet ainsi d'identifier les facteurs de ces difficultés.

Le taux de croissance dans l'industrie a été très faible ces dernières années et les difficultés techniques de l'industrie sont évidentes.

Considérations finales :

Sur base des documents et plates-formes de la conférence, il est recommandé que le bilan et compte de résultat annuels de l'industrie soient examinés pour être comparés avec les dernières années.

ÉTUDE ET APPROBATION

DES DERNIERS ÉTATS FINANCIERS CERTIFIÉS

Le rapport indique que les derniers états financiers certifiés ont été établis par les auditeurs indépendants et sont basés sur les dernières données financières et les dernières données de production et de vente. Les états financiers certifiés sont destinés à l'information de tous les actionnaires et employés et à la présentation à la conférence.

Le rapport indique que les derniers états financiers certifiés ont été établis par les auditeurs indépendants et sont basés sur les dernières données financières et les dernières données de production et de vente. Les états financiers certifiés sont destinés à l'information de tous les actionnaires et employés et à la présentation à la conférence.

M. Aimé DUFROMONT
Commissaire aux comptes
C/O RTBF
Local 11M27
Bld A. Reyers, 52

1044 BRUXELLES

Bruxelles, le 27 janvier 1999

Concerne : Rapport du Commissaire aux comptes du CIRTEF.

Comptes annuels au 31 décembre 1997.

Comptes annuels au 31 décembre 1998.

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, Messieurs,

En exécution du mandat qui m'a été confié lors de la Conférence générale de POITIERS, j'ai examiné les comptes annuels du CIRTEF pour les années 1997 et 1998 sur base des documents qui m'ont été soumis.

Le présent rapport couvre l'ensemble des opérations comptables durant la période du 1^{er} janvier 1997 au 31 décembre 1998.

Le contrôle a été effectué sur base des normes comptables généralement admises en Belgique. Il m'a été permis d'examiner toutes les pièces comptables souhaitées.

J'ai constaté :

- que le bilan et le compte de résultats concordent avec la comptabilité ;
- que la comptabilité est tenue avec rigueur et exactitude ;
- que le résultat et le bilan ont été établis conformément aux règles d'évaluation prévues dans la loi du 17 juillet 1975 et ses arrêtés d'exécution ;
- que toutes les pièces comptables ont fait l'objet d'une approbation par le Secrétaire général ;
- que la situation de trésorerie est conforme aux extraits de tiers.

Comme je l'ai déjà signalé dans mes rapports précédents, la situation financière du CIRTEF s'est redressée ainsi que la situation de trésorerie.

Etant donné que le CIRTEF n'est pas doté de fonds propres, son équilibre de trésorerie est fortement influencé par son résultat de gestion. Le déficit des années antérieures a entièrement été résorbé au 31 décembre 1996 et depuis, les exercices comptables se clôturent par de légers bonus.

Je rappelle également que le niveau d'encaissement des cotisations est déterminant pour la situation de trésorerie ainsi que pour la couverture des frais de fonctionnement du CIRTEF. Les efforts doivent donc être maintenus pour le recouvrement des cotisations auprès des membres.

Il faut aussi souligner que le résultat de l'exercice 1998 se clôture par un boni de 362.114 F et permet ainsi d'atteindre un bénéfice cumulé de 480.472 F.

Afin de compléter mon rapport, vous trouverez en annexe un bref commentaire sur les différentes rubriques du bilan.

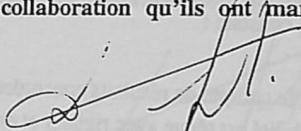
Considérations finales :

Sur base des documents et pièces justificatives que j'ai examinés, je certifie que le bilan et compte de résultats clôturé au 31 décembre 1997 et 1998 sont conformes aux pièces comptables.

Sur base des documents qui vous sont présentés, ceux-ci vous permettent de vous faire une opinion correcte de la situation financière du CIRTEF.

Je recommande au Bureau d'approuver ces documents et de donner décharge au Secrétaire général.

Au terme de ce rapport, je tiens à remercier Monsieur le Secrétaire général et le comptable du CIRTEF pour l'esprit de collaboration qu'ils ont manifesté à l'occasion de mes contrôles.



Aimé DUFROMONT
Commissaire aux comptes
RTBF

Annexes : Rapports du Commissaire aux comptes et commentaires sur les comptes annuels au 31.12.1997 et au 31.12.1998

Tableaux des cotisations impayées au 31.12.1997 et au 31.12.1998

Bilans et comptes de résultats au 31.12.1997 et au 31.12.1998

Rapports de la commission des finances sur les états financiers au 31.12.1997 et au 31.12.1998

M. Aimé DUFROMONT
Commissaire aux comptes
C/O RTBF
Local 11M27
Bld A. Reyers, 52

1044 BRUXELLES

Bruxelles, les 19 février 1998

Concerne : Rapport du Commissaire aux comptes du CIRTEF.
Comptes annuels au 31 décembre 1997.

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, Messieurs,

En exécution du mandat qui m'a été confié lors de la Conférence générale de POITIERS, j'ai examiné les comptes annuels du CIRTEF au 31 décembre 1997, sur base des documents qui m'ont été soumis.

Le présent rapport couvre l'ensemble des opérations comptables durant la période du 1er janvier 1997 au 31 décembre 1997.

Le contrôle a été effectué sur base des normes comptables généralement admises en Belgique. Il m'a été permis d'examiner toutes les pièces comptables souhaitées.

J'ai constaté :

- que le bilan et le compte de résultats concordent avec la comptabilité ;
- que la comptabilité est tenue avec rigueur et exactitude ;
- que le résultat et le bilan ont été établis conformément aux règles d'évaluation prévues dans la loi du 17 juillet 1975 et ses arrêtées d'exécution ;
- que toutes les pièces comptables ont fait l'objet d'une approbation par le Secrétaire général ;
- que la situation de trésorerie est conforme aux extraits de tiers.

Comme au cours des exercices précédents, la situation financière du CIRTEF s'est redressée et a permis d'améliorer la situation de trésorerie.

En effet, le CIRTEF n'est pas doté de fonds propres et son équilibre de trésorerie est fortement influencé par son résultat de gestion. Le déficit des années antérieures avait entièrement été résorbé au 31 décembre 1997 et avait même permis de dégager un léger boni à reporter. Celui-ci a néanmoins été réduit en partie à cause du résultat déficitaire de 1997.

Je rappelle également que le niveau d'encaissement des cotisations est déterminant pour la situation de trésorerie ainsi que pour la couverture des frais de fonctionnement du CIRTEF.

Il faut aussi souligner que le résultat de l'exercice 1997 se clôture par un léger mali de 498.269 FB dû principalement à la mise en place de la cellule de Yaoundé ainsi que des frais de maintenance pour la cellule de Cotonou.

Afin de compléter mon rapport, vous trouverez en annexe un bref commentaire sur les différentes rubriques du bilan.

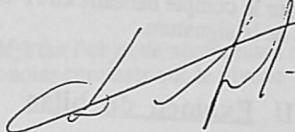
Considérations finales

Sur base des documents et pièces justificatives que j'ai examinés, je certifie que le bilan et compte de résultats clôturés au 31 décembre 1997 sont conformes aux pièces comptables.

Sur base des documents qui vous sont présentés, ceux-ci vous permettent de vous faire une opinion correcte de la situation financière du CIRTEF.

Je recommande au Bureau d'approuver ces documents et de donner décharge au Secrétaire général.

Au terme de ce rapport, je tiens à remercier Monsieur le Secrétaire général et le comptable du CIRTEF pour l'esprit de collaboration qu'ils ont manifesté à l'occasion de mes contrôles.



Aimé DUFROMONT
Commissaire aux comptes
RTBF

Annexes : Commentaires sur les comptes annuels au 31.12.1997
Tableaux cotisations impayées
Bilan au 31.12.1997
Compte de résultats au 31.12.1997

ANNEXES

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS DU CIRTEF

AU 31 DÉCEMBRE 1997

I. Réglementation comptable

Depuis l'installation du siège du CIRTEF à Bruxelles, la comptabilité est tenue suivant les principes énoncés dans la loi du 17 juillet 1975 et ses arrêtés d'exécution relatifs aux comptes annuels des entreprises.

II Organisation interne

Sur base d'une procédure interne, chaque pièce comptable doit faire l'objet d'une approbation par le Secrétaire général.

Afin d'assurer un contrôle sur les opérations financières, les organismes financiers ne peuvent mouvementer les comptes bancaires que sur base d'une signature conjointe du Secrétaire général et du comptable.

Pour le compte bancaire CFA ouvert au Bénin, le Directeur de l'ORTB, le Secrétaire général du CIRTEF ainsi que M. Guido WELKENHUIZEN disposent de la signature.

Pour le compte bancaire en FF ouvert au Bénin, seul le Secrétaire général du CIRTEF dispose de la signature.

III Examen du bilan

I. Actif

a) Actifs immobilisés : 4.110.052 F

Cette rubrique représente les biens d'investissement acquis par le CIRTEF depuis 1992 ainsi que les cellules de post-production installées au Bénin et au Cameroun. La valeur d'investissement s'élève à 6.921.838 F (y compris les travaux d'aménagements) pour la cellule à Cotonou et à 4.689.000 F pour Yaoundé. Le taux d'amortissement a été fixé à 25 % l'an. La valorisation est faite sur base du prix d'acquisition. Les amortissements pratiqués viennent en déduction de la valeur d'acquisition.

Des investissements en matériel technique ont également été faits pour TV5 Afrique (valeur d'achat : 752.696 F).

Cette rubrique est à mettre en regard avec la "Réserve d'amortissements" qui figure au passif du bilan. La réserve d'amortissements est destinée à faire face aux futurs amortissements des biens de sorte que le résultat comptable des futurs exercices ne sera plus influencé par ces opérations.

La rubrique "Actifs immobilisés" regroupe également une caution versée auprès d'un organisme pour un total de 2.000 F.

b) Créances à un an au plus

Cette rubrique reprend l'ensemble des sommes à percevoir par le CIRTEF.

La subdivision est la suivante :

- Clients : 9.858.161 F

L'exercice précédent, le solde était de 10.133.802 F.

Cette rubrique reprend le solde impayé des factures émises par le CIRTEF. Il s'agit notamment des cotisations des membres ainsi que le solde de la subvention TV5 Afrique (RTBF). Ces sommes n'étaient pas encore été payées au CIRTEF au début 1998.

- Créances : 43.550.000 F

Cette rubrique représente l'ensemble des cotisations à recevoir. Un tableau en annexe aux comptes annuels vous indique la situation des impayés par membre.

Par rapport à l'exercice précédent, un accroissement de 1.435.890 F a été enregistré. Au 31 décembre 1997, 67,50 % des cotisations ont été payées. L'exercice précédent, ce taux s'élevait à 64,5 %.

Le problème des cotisations impayées a déjà fait l'objet de nombreuses remarques au cours des rapports des années antérieures. On peut néanmoins constater que le niveau d'encaissement de celles-ci s'améliore.

Rappelons que les cotisations impayées ont influencé le résultat des exercices antérieurs.

- Créances diverses SEFOR : 480.000 F

Cette rubrique représente une somme à percevoir au 31 décembre 1997 par le CIRTEF pour l'organisation du SEFOR à Lomé. Le CIRTEF a encaissé cette somme au début de l'année 1998.

- Placements de trésorerie et valeurs disponibles : 22.321.688 F

Cette rubrique représente les avoirs en banque au 31 décembre 1997.

Par rapport à l'exercice précédent, la trésorerie du CIRTEF s'est améliorée et peut paraître abondante. En réalité, il convient de rapprocher la trésorerie avec la somme des provisions pour charges ainsi que les dettes à un an au plus.

Tenant compte de ces éléments, on peut constater que la trésorerie propre du CIRTEF, et nécessaire pour couvrir ses dépenses de fonctionnement, se trouve à l'équilibre.

Etant donné que les besoins en liquidités sont à étaler dans le temps, certains avoirs ont été placés sous forme de SICAV à capital garanti.

2. Passif

a) Réserves : 4.108.052 F

Cette rubrique représente la contrepartie de la rubrique de l'actif "actifs immobilisés". Il s'agit de la quotité nécessaire en vue de couvrir les futures amortissements des biens afin que ceux-ci n'influencent plus le compte de résultat.

b) Moyens à reporter : 118.358 F

L'exercice 1997 se clôture par un mali de 498.269 F, ce qui génère une diminution du bénéfice reporté de l'exercice précédent (616.627 F).

Ce résultat est plus défavorable que l'exercice précédent ou un boni avait été dégagé.

Globalement, la situation du CIRTEF peut être considérée comme en équilibre.

c) Provisions

Les provisions citées ci-dessous ont été constituées en vue de couvrir des charges futures dans le cadre des activités du CIRTEF.

- Provision prix CIRTEF : 540.000 F

- Provision Conférence générale 1999 : 1.500.000 F

- Provision SEFOR à Bruxelles : 600.000 F
- Provision cellule Yaoundé : 4.200.000 F
- Provisions formations : 700.000 F
- Provisions productions radio : 300.000 F
- Provision cellule post-production à Cotonou : 1.000.000 F
- Provision pour passif social : 1.400.000 F

Cette provision est destinée à faire face à des charges sociales futures résultant du personnel engagé par le CIRTEF.

- Provisions Banque de programmes : 500.000 F
- Provision productions harmonisées : 2.000.000 F

d) Dettes à un an au plus : 19.803.491 F

- Fournisseurs : 10.892.289 F

Cette rubrique représente les dettes du CIRTEF auprès de ses divers fournisseurs. L'exercice précédent, ces dettes s'élevaient à 7.932.979 F.

Une partie de ces dettes ont été apurées au début de l'année 1998.

- Rémunérations dues et pécules de vacances : 400.000 F

Cette rubrique représente la provision constituée pour payer en 1998 le pécule de vacances conformément à la législation belge.

- Dettes diverses ACCT : 362.878 F

Il s'agit d'un excédent de subvention pour la série "Instruments de musique". Cette dette a été payée début 1998.

- Dette TV5 Afrique : 6.740.656 F

Cette dette représente le résultat des biennums 94-95 et 96-97 amputée de 1.407.668 F qui figure à la rubrique suivante. Les discussions sont actuellement en cours sur les modalités de remboursement.

- Dettes TV5 cellule Yaoundé : 1.407.668 F

Cette dette représente une partie du solde du biennum 94-95 dont TV5 autorise l'affectation à des dépenses pour la cellule à Yaoundé.

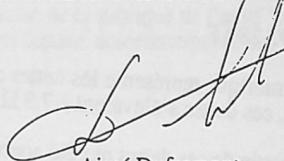
En contre partie, le CIRTEF mettra à disposition de TV5 la cellule de post-production pour un montant équivalent. L'exercice précédent cette dette s'élevait à 1.800.000 F. Des services ont déjà été prestés à raison de 392.332 F.

3. Compte de résultats

Une liste des charges et des produits est reprise en annexe du bilan.

Il s'agit d'une présentation par nature des charges et des produits.

Fait à Bruxelles le 19 février 1998



Aimé Dufromont
Commissaire aux comptes

TABLEAUX DES COTISATIONS IMPAYÉES

AU 31.12.1997

COTISATIONS IMPAYÉES DE 1981 À 1996 - EN FB (31/12/1997)

MEMBRES	1981-1991	1992	1993	1994	1995	1996	TOTAL
BÉNIN	0	235 000	235 000	235 000	0	235 000	940 000
BURKINA FASO	834 000	235 000	235 000	235 000	0	0	1 774 000
BURUNDI	0	0	0	0	235 000	235 000	470 000
CENTRAFRIQUE	1 720 000	235 000	235 000	235 000	235 000	235 000	2 895 000
COMORES	1 840 000	235 000	235 000	235 000	235 000	235 000	3 015 000
CONGO	0	235 000	235 000	235 000	235 000	235 000	1 175 000
FRANCE - INA	540 000	0	0	0	0	-	540 000
FRANCE - TFI	540 000	540 000	540 000	540 000	540 000	-	2 700 000
FRANCE - SFP	540 000	0	0	0	-	-	540 000
GUINÉE	1 235 000	235 000	235 000	235 000	235 000	235 000	2 410 000
HAITI	1 077 000	235 000	235 000	235 000	235 000	235 000	2 252 000
LIBAN	1 062 000	235 000	235 000	235 000	235 000	235 000	2 237 000
MALI	1 028 000	235 000	235 000	235 000	0	0	1 733 000
MAURITANIE	1 274 000	235 000	0	0	0	0	1 509 000
NIGER	478 000	235 000	235 000	235 000	235 000	235 000	1 653 000
RWANDA	185 000	0	235 000	235 000	235 000	235 000	1 125 000
SENÉGAL	0	165 000	0	235 000	0	0	400 000
SEYCHELLES	0	141 000	141 000	141 000	0	0	423 000
TCHAD	675 000	235 000	235 000	235 000	235 000	235 000	1 850 000
TOGO	1 343 000	235 000	235 000	235 000	235 000	235 000	2 518 000
YANUATU	1 600 000	185 000	185 000	185 000	185 000	185 000	2 525 000
VIDEOTRAME	120 000	120 000	120 000	-	-	-	480 000
VIETNAM	1 110 000	185 000	185 000	185 000	185 000	185 000	2 035 000
ZAIRE	1 415 000	235 000	235 000	235 000	235 000	235 000	2 590 000
EXT. SCOL. C. IV.	24 000	24 000	24 000	24 000	-	-	96 000
SIS INTERIMAGE	0	0	0	0	0	120 000	120 000
TOTAL	18 640 000	4 650 000	4 485 000	4 720 000	3 965 000	3 545 000	40 005 000

SITUATION AU 31/12/1997

	PAYE	IMPAYE
Belgique	540 000	
Bénin		235 000
Burundi		235 000
Burkina Faso	235 000	
Cameroun		235 000
Radio-Canada	540 000	
Télé Québec	540 000	
TV Ontario (La Chaîne)	270 000	
Centrafrique		235 000
Radio Comores		235 000
Congo		235 000
Côte d'Ivoire	235 000	
France 2	540 000	
France 3	540 000	
BBC	240 000	
RFO	540 000	
RFI	540 000	
Radio France	540 000	
Gabon	235 000	
Guinée		235 000
Haïti		235 000
Télé Liban		235 000
Mali	235 000	
Radio-TV Maroc	235 000	
2 M / Maroc		235 000
Iles Maurice	235 000	
Mauritanie		235 000
Niger		235 000
Rwanda		235 000
Sénégal		235 000
Seychelles	141 000	
Tchad		235 000
Togo		235 000
Tunisie	235 000	
Vanuatu		185 000
Vietnam		185 000
Zaire		235 000
TV5 Europe	540 000	
SSR Suisse	540 000	
Africa N° 1 (Gabon)	235 000	
TV5 Canada	540 000	
SIIS Intérimage		120 000
CFI	360 000	
VIDEOCAM	120 000	
RDI	360 000	
	9 311 000	4 485 000

TOTAL GÉNÉRAL : 13.796.000 FB

Pourcentage des cotisations 1997 payées : 67,50 %

ARRIÉRÉS DE COTISATIONS

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1997

Le Gabon a versé la somme de 1.772.000 FB représentant les cotisations impayées de 1989 à 1996.

Le Burkina Faso a versé la somme de 235.000 FB représentant la cotisation de l'année 1996.

La Côte d'Ivoire a versé la somme de 235.000 FB représentant la cotisation de l'année 1996.

La Mauritanie a versé la somme de 470.000 FB représentant la cotisation de l'année 1995 et 1996.

Le Sénégal a versé la somme de 235.000 FB représentant la cotisation de l'année 1996.

LISTE DES COTISATIONS 1997

NON RECOUVERTES

EN FB

BÉNIN	235 000
BURUNDI	235 000
CENTRAFRIQUE	235 000
COMORES	235 000
CONGO	235 000
GUINÉE	235 000
HAITI	235 000
LIBAN	235 000
NIGER	235 000
RWANDA	235 000
TCHAD	235 000
TOGO	235 000
VANUATU	185 000
VIETNAM	185 000
ZAIRE	235 000
SIIS (96-97)	240 000
TOTAL	3 665 000

COMMISSION DES FINANCES

PREAMBULE

EVOLUTION DEPUIS LA DERNIERE REUNION DE LA COMMISSION

I. LES COTISATIONS

La Commission se réjouit d'une augmentation sensible de la contribution des membres. En effet, 67 % du montant des cotisations ont effectivement été payées durant l'année 1997. C'est le reflet d'une amélioration de l'image de marque du CIRTEF.

Dans un contexte normal, les frais de personnel et de fonctionnement devraient être couverts par les cotisations. La vérité n'est pas celle là en dépit du fait que les membres du Conseil à l'unanimité ont déclaré solennellement leur attachement au CIRTEF. C'est grâce au développement de projets que le CIRTEF trouve son équilibre financier.

a) Assainir la situation du passé

La commission constate que les efforts continuels entrepris pour la diminution du déficit ont permis de résorber entièrement les pertes antérieures et de retrouver un équilibre financier.

Evolution

Les actions déjà entreprises pour diversifier les sources de financement continuent à être menées conformément aux diverses recommandations du Bureau.

b) Récupération des cotisations antérieures

La Commission se félicite des rentrées des cotisations antérieures, recommande que les efforts pour les récupérations de celles-ci maintenus, afin de continuer à améliorer la situation financière.

La Commission recommande que le Secrétaire général entame une mission de sensibilisation auprès des organismes qui ne se sont acquittés de leurs cotisations et principalement auprès des organismes ayant quitté le CIRTEF.

II. FINANCEMENT DES PROJETS

L'élaboration et la réalisation par le CIRTEF de projets déjà entamés antérieurement se poursuivent.

1. Situation des comptes

Cf documents en annexe.

- Bilan comptes annuels et résultats au 31.12.97
- Commentaires sur les comptes annuels au 31.12.97

Le Commissaire aux comptes commente le bilan du CIRTEF ainsi que le compte de résultats et répond aux questions des membres.

Après examen de ces comptes, la Commission recommande l'approbation de ceux-ci.

2. Rapport du Commissaire aux comptes

Le Commissaire aux comptes donne lecture de son rapport et recommande son approbation par le Bureau.

Après examen des documents relatifs à l'exercice 1997, la Commission constate la gestion rigoureuse qui a été menée par le Secrétaire général et l'en félicite.

3. Cotisations des Organismes privés de radio-télévision

La Commission Ad hoc qui se réunit le 15 mars examinera ce point et donnera les recommandations nécessaires.

4. Divers

Néant.

5. Date et lieu de la prochaine réunion

Au mois de février ou mars 1999, à l'invitation d'un pays membre.

ANNEXES

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS DU CIRTEF

AU 31 DECEMBRE 1998

I) Réglementation comptable

Depuis l'installation du siège du CIRTEF à Bruxelles, la comptabilité est tenue suivant les principes énoncés dans la loi du 17 juillet 1975 et ses arrêtés d'exécution relatifs aux comptes annuels des entreprises.

II) Organisation interne

Sur base d'une procédure interne, chaque pièce comptable doit faire l'objet d'une approbation par le Secrétaire général.

Afin d'assurer un contrôle sur les opérations financières, les organismes financiers ne peuvent mouvementer les comptes bancaires que sur base d'une signature conjointe du Secrétaire général et du comptable.

Pour le compte bancaire CFA ouvert au Bénin, la Directrice financière de l'ORTB, le Secrétaire général du CIRTEF ainsi que M. Guido WELKENHUIZEN disposent de la signature.

Pour le compte bancaire ouvert au Cameroun, momentanément le Secrétaire général du CIRTEF, MM Etienne DERUE et Denis LE PAVEN disposent de la signature.

III) Examen du bilan

1. Actif

a) Actifs immobilisés : 4.986.885 F

Cette rubrique représente les biens d'investissement acquis par le CIRTEF depuis 1992 ainsi que les cellules de post-production installées au Bénin et au Cameroun. La valeur

d'investissement s'élève à 8.740.771 F (y compris les travaux d'aménagements et de transformation) pour la cellule à Cotonou et à 6.001.136 F pour Yaoundé. Le taux d'amortissement a été fixé à 25 % l'an. La valorisation est faite sur base du prix d'acquisition. Les amortissements pratiqués viennent en déduction de la valeur d'acquisition.

Des investissements en matériel technique ont également été faits pour TV5 Afrique (valeur d'achat : 752.696 F).

Cette rubrique est à mettre en regard avec la « Réserve d'amortissements » qui figure au passif du bilan. La réserve d'amortissements est destinée à faire face aux futurs amortissements des biens de sorte que le résultat comptable des futurs exercices ne sera plus influencé par ces opérations.

La rubrique « Actifs immobilisés » regroupe également une caution versée auprès d'un organisme pour un total de 2.000 F.

b) Créances à un an au plus

Cette rubrique reprend l'ensemble des sommes à percevoir par le CIRTEF.

La subdivision est la suivante :

- Clients : 5.880.170 F

L'exercice précédent, le solde était de 9.858.161 F.

Cette rubrique reprend le solde impayé des factures émises par le CIRTEF. Il s'agit notamment des cotisations des membres ainsi que le solde de la subvention TV5 Afrique (RTBF). Une partie de ces sommes n'étaient pas encore payées au CIRTEF au début 1999.

- Créances : 47.615.000 F

Cette rubrique représente l'ensemble des cotisations à recevoir. Un tableau en annexe aux comptes annuels vous indique la situation des impayés par membre.

Par rapport à l'exercice précédent, un accroissement de 1.300.000 F a été enregistré. Au 31 décembre 1998, 71,20 % des cotisations ont été payées. L'exercice précédent, ce taux s'élevait à 67,5 %.

Le problème des cotisations impayées a déjà fait l'objet de nombreuses remarques au cours des rapports des années antérieures. On peut néanmoins constater que le niveau d'encaissement de celles-ci s'améliore.

Rappelons que le total des cotisations impayées ont déjà influencé le résultat des exercices antérieurs.

- Créances diverses SEFOR : 1.491.982 F

Cette rubrique représente une somme à percevoir au 31 décembre 1998 par le CIRTEF pour l'organisation du SEFOR à Bruxelles. Le CIRTEF a encaissé cette somme au début de l'année 1999.

- Créances diverses TV5 Afrique : 303.737 F

Cette rubrique représente le dépassement des dépenses faites par le CIRTEF dans le cadre de TV5 Afrique par rapport aux subventions octroyées. Ce dépassement sera à récupérer sur le prochain biennum.

- Placements de trésorerie et valeurs disponibles : 21.784.946 F

Cette rubrique représente les avoirs en banque et en caisse au 31 décembre 1998.

Par rapport à l'exercice précédent, la trésorerie du CIRTEF est presque identique et peut paraître abondante. En réalité, il convient de rapprocher la trésorerie avec la somme des provisions pour charges, dettes à un an au plus ainsi que les créances à un an au plus.

Tenant compte de ces éléments, on peut constater que la trésorerie propre au CIRTEF, et nécessaire pour couvrir ses dépenses de fonctionnement, se trouve en équilibre.

Etant donné que les besoins en liquidités sont à étaler dans le temps, certains avoirs ont été placés sous forme de SICAV à capital garanti.

2. Passif

a) Réserves : 4.984.885 F

Cette rubrique représente la contrepartie de la rubrique de l'actif « actifs immobilisés ». Il s'agit de la quotité nécessaire en vue de couvrir les futurs amortissements des biens afin que ceux-ci n'influencent plus le compte de résultat.

b) Movens à reporter : 480.472 F

L'exercice 1998 se clôture par un boni de 362.114 F.

A ce résultat favorable s'ajoute le résultat reporté de l'exercice précédent et forme donc un report bénéficiaire total de 480.472 F.

La situation du CIRTEF peut être considérée comme étant en équilibre.

c) Provisions

Les provisions citées ci-dessous ont été constituées en vue de couvrir des charges futures dans le cadre des activités du CIRTEF.

- Provision prix CIRTEF : 540.000 F
- Provision Conférence générale 1999 : 2.100.000 F
- Provision SEFOR à Ottawa : 1.500.000 F
- Provision cellule post-production à Yaoundé : 1.500.000 F
- Provision cellule post-production à Cotonou : 1.500.000 F
- Provision Commissions et Bureau : 1.00.000 F
- Provisions formations : 1.500.000 F
- Provisions productions radio : 500.000 F
- Provision pour passif social : 1.900.000 F
Cette provision est destinée à faire face à des charges sociales futures résultant du personnel engagé par le CIRTEF.
- Provision productions harmonisées : 2.500.000 F

d) Dettes à un an au plus : 14.442.363 F

- Fournisseurs : 12.378.752 F

Cette rubrique représente les dettes du CIRTEF auprès de ses divers fournisseurs. L'exercice précédent, ces dettes s'élevaient à 10.892.289 F. Cette augmentation provient essentiellement de factures de la RTBF.

- Rémunérations dues et pécules de vacances : 429.211

Cette rubrique représente la provision constituée pour payer en 1999 le pécule de vacances conformément à la législation belge.

- Dettes TV5 cellule Cotonou : 1.634.400 F

Cette dette représente une partie du solde du biennum 94-95 dont TV5 autorise l'affectation à des dépenses pour les cellules à Yaoundé ou de Cotonou.

En contrepartie, le CIRTEF met à disposition de TV5 les cellules de post-production pour un montant équivalent.

3. Compte de résultats

Une liste des charges et des produits est reprise en annexe du bilan.

Il s'agit d'une présentation par nature des charges et des produits.

COTISATIONS IMPAYEES DE 1981 A 1998 - EN FB (31/12/1998)

MEMBRES	1981-1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	TOTAL
BENIN	0	235.000	235.000	235.000	0	235.000	235.000	235.000	1.410.000
BURKINA FASO	834.000	235.000	235.000	235.000	235.000	0	0	0	1.774.000
BURUNDI	0	0	0	0	0	235.000	235.000	235.000	940.000
CAMEROUN	0	0	0	0	0	0	235.000	235.000	470.000
CENTRAFRIQUE	1.720.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	3.365.000
COMORES	1.840.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	3.485.000
CONGO B.	0	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	1.645.000
CONGO K.	1.415.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	3.060.000
FRANCE - INA	540.000	0	0	0	0	-	-	-	540.000
FRANCE - TFI	540.000	540.000	540.000	540.000	540.000	-	-	-	2.700.000
FRANCE SFP	540.000	0	0	0	0	-	-	-	540.000
GABON	0	0	0	0	0	0	0	0	235.000
GUINEE	1.235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	2.880.000
HAITI	1.077.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	2.722.000
LIBAN	1.062.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	2.707.000
MALI	1.028.000	235.000	235.000	235.000	235.000	0	0	0	1.733.000
MAROC 2M1	0	0	0	0	0	0	235.000	235.000	470.000
MARURITANIE	1.274.000	235.000	0	0	0	0	235.000	235.000	1.979.000
NIGER	478.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	1.888.000
RWANDA	185.000	0	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	1.595.000
SENEGAL	0	165.000	0	235.000	0	0	0	0	400.000
SEYCHELLES	0	141.000	141.000	0	0	0	141.000	141.000	564.000
TCHAD	675.000	235.000	235.000	235.000	0	0	0	0	1.615.000
TOGO	1.343.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	235.000	2.988.000
VANUATU	1.600.000	185.000	185.000	185.000	185.000	185.000	185.000	185.000	2.895.000
VIDEOTRAME	120.000	120.000	120.000	-	-	-	-	-	480.000
VIENTNAM	1.110.000	185.000	185.000	185.000	185.000	185.000	185.000	185.000	2.220.000
EXT.SCOL.C. IVOIRE	24.000	24.000	24.000	-	-	-	-	-	96.000
SIIS INTERIMAGE	0	0	0	0	0	120.000	120.000	120.000	360.000
TOTAL	18.640.000	4.650.000	4.485.000	4.720.000	3.965.000	3.310.000	4.015.000	3.971.000	47.756.000

CIRTEF - COTISATIONS 1998 - EN FB

SITUATION AU 31/12/1998

	<u>PAYE</u>	<u>IMPAYE</u>
<i>BELGIQUE</i>	540.000	
<i>BENIN</i>		235.000
<i>BURUNDI</i>		235.000
<i>BURKINA FASO</i>	235.000	
<i>CAMEROUN</i>		235.000
<i>RADIO-CANADA</i>	540.000	
<i>TELE QUEBEC</i>	540.000	
<i>TV ONTARIO</i>	270.000	
<i>CENTRAFRIQUE</i>		235.000
<i>RADIO COMORES</i>		235.000
<i>CONGO B.</i>		235.000
<i>COTE D'IVOIRE</i>	235.000	
<i>FRANCE 2</i>	540.000	
<i>FRANCE 3</i>	540.000	
<i>BBC</i>	240.000	
<i>RFO</i>	540.000	
<i>RFI</i>	540.000	
<i>RADIO FRANCE</i>	540.000	
<i>GABON</i>		235.000
<i>GUINEE</i>		235.000
<i>HAITI</i>		235.000
<i>TELE LIBAN</i>		235.000
<i>MALI</i>	235.000	
<i>RADIO-TV MAROC</i>	235.000	
<i>2 MIMAROC</i>		235.000
<i>ILES MAURICE</i>	235.000	
<i>MAURITANIE</i>		235.000
<i>NIGER</i>	235.000	
<i>RWANDA</i>		235.000
<i>SENEGAL</i>	235.000	
<i>SEYCHELLES</i>		141.000
<i>TCHAD</i>	235.000	
<i>TOGO</i>		235.000
<i>TUNISIE</i>	235.000	
<i>VANUATU</i>		185.000
<i>VIETNAM</i>	185.000	
<i>REP. DEM. CONGO</i>		235.000
<i>TV5 EUROPE</i>	540.000	
<i>SSR SUISSE</i>	540.000	
<i>AFRICA N° 1(GABON)</i>	235.000	
<i>TV5 CANADA</i>	540.000	
<i>SIIS INTERIMAGE (en faillite)</i>		120.000 *
<i>CFI</i>	360.000	
<i>VIDEOCAM</i>	120.000	
<i>RDI</i>	360.000	
	9.825.000	3.971.000

Total général : 13.796.000 FB

Pourcentage des cotisations 1998 payées : 71,20 %

RELIQUATS TV5 - EN FF

Biennum 94-95	1.678.000+2.222.000 = 3.900.000 (TV5) (CFB) (1994)	2.800.346	1.099.654
	1.867.000+2.333.000 = 4.200.000 (TV5) (CFB) (1995)	4.544.000	-344.000
<u>Sous-TOTAL 94-95</u>	<u>8.100.000</u>	<u>7.344.346</u>	<u>755.654</u>

Biennum 96-97	1.644.000+2.556.000 = 4.200.000 (TV5) (CFB) (1996)	3.927.400	272.600
	1.471.000+2.729.000 = 4.200.000 (TV5) (CFB) (1997)	3.849.600	350.400
<u>Sous-TOTAL 96-97</u>	<u>8.400.000</u>	<u>7.777.000</u>	<u>623.000</u>

Biennum 98-99	1.403.000+2.797.000 = 4.200.000 (TV5) (CFB) (1998)	4.399.790	- 199.790
----------------------	---	-----------	-----------

Récapitulatif des reliquats 94 à 98 : 755.654 + 623.000 - 199.790 = 1.178.864

Accord TV5 du 31/12/96 pour prélevement sur reliquat 96 - cellule post-production Yannické

Accord TV5 de juin 98 pour prélevement sur reliquat 97 - séries « Comtes et Légenèdes », « 50... et un monde »

-300.000
-200.000

Financement banc de montage virtuel TV5 Afrique Paris (prélèvement sur reliquat 94/95 et 96 : f. 98106 TV5)

678.864
-728.254

SOLDE AU 31.12.1998 EN FAVEUR DU CIRTEF

-49.390 FF

SITUATION DE TRESORERIE

DETTES TV5/CIRTEF

Subsides 1998	1.403.000 FF
---------------	--------------

DETTES CIRTEF/TV5

Facture TV5 98106 (Banc montage virtuel)	728.254 FF
---	------------

Facture TV5 98136 « Y a pas match »	700.000 FF
--	------------

1.428.254 FF

Solde en faveur de TV5 : 1.428.254 FF – 1.403.000 FF = **25.254 FF**

RELIQUAT 94-98 EN FAVEUR DU CIRTEF de 49.390 FF (à déduire du reliquat présumé de 1999)

<u>DETTES CFB/CIRTEF</u>	Subsides 1998	2.797.000 FF
--------------------------	---------------	--------------

RECU	<u>1.398.000 FF</u>
------	---------------------

<u>SOLDE A RECEVOIR</u>	<u>1.398.000 FF</u>
--------------------------------	----------------------------

La commission des finances a déterminé que l'ordre du jour de la séance du 10 mars 1999 devait être modifié pour prendre en compte les deux points suivants :

1. Révision du bilan des activités des sociétés

La commission des finances a déterminé que l'ordre du jour de la séance du 10 mars 1999 devait être modifié pour prendre en compte la révision du bilan des activités des sociétés.

2. Rapport de commission aux comptes

La commission des finances a donné lecture de son rapport de commission aux comptes au titre de l'année 1998 et de son état des résultats au titre de l'année 1998 au cours de la séance du 31 décembre 1998 et de son état des résultats au titre de l'année 1999 au cours de la séance du 31 décembre 1999.

La commission des finances a également fait l'appréciation suivante :

La commission des finances a déterminé que la révision des résultats exercices soit faite par les rédacteurs en chef pour le Nord et le Sud.

La commission des finances a également fait l'appréciation suivante :

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

La commission des finances a déterminé que l'ordre du jour de la séance du 10 mars 1999 devait être modifié pour prendre en compte les deux points suivants :

1. Révision du bilan des activités des sociétés

La commission des finances a déterminé que l'ordre du jour de la séance du 10 mars 1999 devait être modifié pour prendre en compte la révision du bilan des activités des sociétés.

2. Rapport de commission aux comptes

La commission des finances a déterminé que l'ordre du jour de la séance du 10 mars 1999 devait être modifié pour prendre en compte la révision du bilan des résultats exercices.

CIRTEF
Ouagadougou 4 mars 99

La commission des finances s'est réunie ce 4 mars 1999 avec comme ordre du jour :

1. Désignation d'un rapporteur
2. Bilan et compte de résultats au 31 décembre 1998 ainsi que les commentaires des états financiers.
3. Examen du bilan des activités des cellules.
4. Rapport du commissaire aux comptes.
5. Examen des cotisations des nouveaux membres.
6. Projet de budget 1999 - 2000 et plan d'action.
7. Divers.

Présents à la réunion :

- M. Jean-Loup Demigneux, Directeur International de France TV, représentant le Président Xavier Gouyoux Beauchamp.
- M. Gnonzii Ouattara, Directeur Général de la RTI.
- M. Idrissa Baly Sissoko, Directeur de la TV du Mali.
- M. Pierre Couchard, Directeur International de la RTBF.
-
- M. Gervais Mbarga, Inspecteur Général/Directeur des Programmes de la CRTV.
- M. Norbert Eloundou Engama, Chargé d'études à la CRTV.
- M. Aimé Dufromont, Commissaire aux Comptes
- M. Abdelkader Marzouki, Secrétaire Général du CIRTEF
- M. Etienne Derue, Conseiller CIRTEF
- Rapporteur : M. Degny Maixent, Directeur TV2 à la RTI.

1. Ordre du jour : l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

2. Désignation du rapporteur

La commission a désigné à l'unanimité M. Degny Maixent comme rapporteur.

3. Bilan et compte de résultats au 31 décembre 1998 ainsi que les commentaires des états financiers.

La commission a examiné et discuté du bilan et du compte de résultat au 31 décembre 1998.

La commission joint en annexe les commentaires sur ces états financiers tels qu'ils ont été présentés et adoptés.

4. Examen du bilan des activités des cellules

La commission a pris connaissance du bilan financier des activités des cellules.

5. Rapport du commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes a donné lecture de son rapport et recommande au bureau d'adopter les états financiers au 31 décembre 1998 et de donner décharge au Secrétaire Général (voir rapport en annexe).

6. Examen des cotisations des nouveaux membres.

La commission recommande que la cotisation des nouveaux membres soit établie sur les mêmes critères que ceux existants pour le Nord ou le Sud.

7 Projet de budget 1999 - 2000 et plan d'action.

La commission a examiné le projet de budget 1999 - 2000 et recommande au bureau de l'approuver ainsi que le plan d'action.

8. Divers.

La commission des finances du CIRTEF, recommande au bureau d'adopter la résolution suivante :

"Les organismes membres qui, à partir de 1999, paieront régulièrement leur cotisation pendant 5 ans d'affilée, verront leur dette annulée pour les années 1981 à 1991.

Le bureau recommande aux organismes de présenter un plan d'apurement de leur dette, s'il échoue, pour les cotisations dues postérieures à 1991."

Cette recommandation de la commission des finances fait suite aux demandes de la VOV et de Télé Liban d'effacer leur dette du passé.

La commission estime qu'il convient au CIRTEF d'adopter un règlement général sur ce lancinant problème des arriérés de cotisations.

La commission se réjouit de la démarche positive de collaboration de la VOV et de Télé Liban et estime qu'une réponse appropriée doit leur être apportée.

*Après étude des derniers états financiers certifiés par le Commissaires aux comptes,
la Conférence générale les approuve
et donne décharge au Secrétaire général.*

ACCEPTATION DE NOUVEAUX MEMBRES ET INFORMATION SUR LES DEMANDES NON RECEVABLES ET LES DÉMISSIONS

Le Bureau a eu au cours de ce biennum à se pencher sur un certain nombre de demandes d'adhésion.

Afin d'étudier chaque demande suivant des critères rigoureux et applicables à tous, il a mis au point un règlement et a constitué un groupe ad hoc pour l'appliquer. Ce règlement a été adressé à tous les membres du CIRTEF.

Le Bureau recommande l'admission des deux organismes suivants comme membres actifs à partir du 1^{er} janvier 1999 :

- L'Office de Radiodiffusion et de Télévision Publiques de Madagascar
- La Radio-Télévision de Djibouti

Sud FM et Espace francophone n'ont pas réagi aux demandes contenues dans le règlement.

Seul Canal + Horizons a répondu aux termes du règlement et a déposé sa candidature. Des précisions ont été demandées à Canal + Horizons. Cette demande sera examinée par le Comité ad hoc juste avant la XIème Conférence générale.

Par lettre en date du 8 décembre TFO-TV Ontario nous a informé de sa décision de se retirer du CIRTEF au 31.12.1998 pour des raisons économiques.

En application des statuts, tous les organismes membres ont été informés de ce retrait.

L'admission de Radiodiffusion et de Télévision Publiques de Madagascar et de la Radio-Télévision de Djibouti a été approuvée par la Conférence générale.

L'examen de la candidature de Canal + Horizons est suspendu jusqu'à ce que le Secrétariat général reçoive de l'intéressé une réponse à sa demande de précisions ou jusqu'à ce qu'une nouvelle demande soit présentée étayée des renseignements demandés.

La Conférence générale prend également acte de la démission de TFO/TVOntario et de l'exclusion par défaut de SIIS.

ÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME D'ACTION

ET DU BUDGET POUR L'EXERCICE BIENNAL

EN CE QUI CONCERNE

L'ÉCHELLE DES COTISATIONS

PROJETS

BUDGETS 1999 - 2000

000.000.000
000.000.000
000.000.000
000.000.000
000.000.000

000.000.000
000.000.000
000.000.000
000.000.000

000.000.000
000.000.000

000.000.000
000.000.000

000.000.000
000.000.000

PREVISION BUDGET CIRTEF

1999 - 2000

DEPENSES

	<u>1999</u> FB	<u>2000</u> FB
<u>Frais de personnel (1.414.000 FRF)</u>	5.200.000	5.200.000
Mise à disposition de personnel de cadre par la Communauté Française de Belgique (E. Derue)	PM	PM
Mise à disposition de personnel de cadre par la société Télé Québec du Canada (P. Breton)	PM	PM
Indemnités forfaitaires	480.000	480.000
Charges sociales - Assur.-loi, Dir. entrepr., passif social)	2.800.000	2.800.000
<u>Vacations, rétribution de tiers (100.000 FRF)</u>	600.000	600.000
<u>Frais de voyage (673.000 FRF)</u> (Frais missions + avions + hôtels + taxi)	4.000.000	4.000.000
<u>Frais de bureau et d'administration (333.000 FRF)</u>		
Téléphone, télex, poste, fax	400.000	400.000
Matériel de bureau	200.000	200.000
Fournit. bureau, entret. & réparat. mat. bureau	500.000	500.000
Assurances, frais de port, dédouanement	400.000	400.000
Frais de réception, représentation	500.000	500.000
<u>Frais de l'organisation institutionnelle</u>		
TV5 Afrique (4.200.000 FRF) :		
■ Habilage, frais de programmes	12.000.000	12.000.000
■ Achats de droits, développement et formation	4.400.000	4.400.000
■ Participation à la production d'émissions pour TV5 Afrique	6.000.000	6.000.000
■ Rémunérations et charges sociales chargé de mission TV5	2.800.000	2.800.000
SEFOR (250.000 FRF) :		
■ Cirtef	1.500.000	1.500.000
■ Autres participations	PM	PM
Séries harmonisées (500.000 FRF)	3.000.000	3.000.000
Conférence générale		
■ Conférence 1999 (350.000 FRF)	2.100.000	-
■ Conférence 2001 – provisions nouvelles (167.000 FRF)	0	1.000.000

Bureau et commissions			
▪ Organisation (167.000 FRF)	1.000.000	1.000.000	
Productions et coproductions (485.000 FRF)	2.900.000	2.900.000	
Formation (250.000 FRF 433.000 FRF)	1.500.000	2.600.000	
Projet radio (83.000 FRF)	500.000	500.000	
Impenses post-production (970.000 FRF)			
Téléphone, fax, postes	400.000	400.000	
Fournitures diverses, entretien, réparation	320.000	320.000	
Locations	300.000	300.000	
Assurances	100.000	100.000	
Électricité, eau	300.000	300.000	
Indemnités	400.000	400.000	
Gardiens, sécurité, salaires personnel local	450.000	450.000	
Equipements divers, maintenance Bénin	1.800.000	1.800.000	
Equipements Yaoundé	1.800.000	1.800.000	
Mise à disposition de personnel + local APEFE + Coopération française	PM	PM	
Provisions (92.000 FRF)			
Pécule de vacances	400.000	400.000	
Retour aux pays après deux ans (billets avion)	150.000	150.000	
Différence (27.000 FRF)			
Différence de change, écart de conversion des devises	40.000	40.000	
Frais bancaires	120.000	120.000	
Créances sur débiteurs (cotisations) (666.000 FRF)	4.000.000	4.000.000	
Créances sur débiteurs (divers) (6.600 FRF)	40.000	40.000	
	<hr/>	<hr/>	
	63.400.000 FB	63.400.000 FB	
	10.566.600 FRF	10.566.600 FRF	

PREVISION BUDGET CIRTEF

1999 - 2000

RECETTES

	<u>1999</u> FB	<u>2000</u> FB
<u>Cotisations des membres (2.479.000 FRF)</u>	13.196.000	13.196.000
Membres de soutien	480.000	480.000
Cotisations années précédentes	1.200.000	1.200.000
<u>Recettes diverses</u>		
TV5 Afrique (4.200.000 FRF) :		
▪ Récupération biennum 97-98	1.200.000	-
▪ Habillage, frais de programmes	10.800.000	12.000.000
▪ Achats de droits, développement et formation	4.400.000	4.400.000
▪ Fonctionnement	8.800.000	8.800.000
Mise à disposition de personnel de cadre par la Communauté Française de Belgique (E. Derue)	PM	PM
Mise à disposition de personnel de cadre par la société Télé Québec du Canada (P. Breton)	PM	PM
SEFOR :		
▪ Subventions diverses	PM	PM
▪ Reprise provision CIRTEF (250.000 FRF)	1.500.000	1.500.000
Subventions diverses :		
▪ Séries harmonisées (500.000 FRF)	3.000.000	3.000.000
▪ Productions et coproductions (484.000 FRF)	2.900.000	2.900.000
▪ Formation professionnelle (83.300 FRF 266.300 FRF)	500.000	1.600.000
▪ Radio (83.300 FRF)	500.000	500.000
▪ Recettes ventes séries (124.000 FRF 354.000 FRF)	744.000	2.124.000
Conférence générale		
▪ 1999 – reprise provision (350.000 FRF)	2.100.000	-
Bureau et commissions		
▪ Reprise provision	1.000.000	1.000.000
Reprise provision pécule de vacance (234.000 FRF)	400.000	400.000
<u>Récupération de frais auprès de tiers (234.000 FRF)</u>	1.400.000	1.400.000
<u>Cellules post-prod., recettes facturat., subventions (666.000 FRF)</u>	4.000.000	4.000.000
<u>Cellule Yaoundé, recettes facturat., subventions (666.000 FRF)</u>	4.000.000	4.000.000
<u>Produits financiers (133.000 FRF 150.000 FRF)</u>	800.000	900.000
<u>Résultats 1998 (reprise) (80.000 FRF)</u>	480.000	0
	63.400.000 FB	63.400.000 FB
	10.566.600 FRF	10.566.600 FRF

**NOMINATION
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
POUR L'EXERCICE BIENNAL 1999/2000**

Depuis la 7^{ème} Conférence générale tenue à Rabat, M. Aimé Dufromont a régulièrement été désigné comme Commissaire aux comptes.

M. Aimé Dufromont, malgré ses fonctions au sein de la RTBF, a toujours été disponible pour les activités du CIRTEF et a contribué au redressement de notre organisation.

Monsieur Aimé Dufromont a été reconduit à l'unanimité à titre de Commissaire aux comptes pour le CIRTEF. Le Président saisit l'occasion pour remercier la RTBF de permettre au CIRTEF de profiter de la grande compétence de monsieur Dufromont.

**DATE ET LIEU DE LA
XIIème CONFÉRENCE GÉNÉRALE**

Le représentant de la TSR, monsieur Jean-Claude Chanel invite le CIRTEF à tenir sa XII^e Conférence générale en Suisse, en 2001.

Malgré le défi que représente l'organisation d'une Conférence générale et après avoir constaté la qualité de l'organisation de celle d'Abidjan, monsieur Chanel assure la Conférence générale que la TSR fera tous les efforts possibles pour relever ce défi et accueillir la prochaine conférence en 2001.

Les dates précises seront déterminées ultérieurement avec l'organisme-hôte.

DISCOURS DE CLÔTURE DE MONSIEUR PIERRE AYOUN N'DAH DIRECTEUR DE CABINET REPRÉSENTANT MADAME LE MINISTRE DE L'INFORMATION

Au nom de Madame Danièle Boni Claverie, Ministre de l'Information de la République de Côte d'Ivoire, j'ai le grand honneur et l'immense privilège de me retrouver avec vous pour la clôture de vos travaux.

Mes premiers mots consistent en des remerciements:

- Aux organismes et entreprises qui par leurs soutiens de divers ordres, ont facilité l'organisation matérielle de cette Conférence.
- Aux responsables du CIRTEF en particulier les membres du Secrétariat Général, qui ont préparé avec minutie la rencontre d'Abidjan. La réussite ne pouvait qu'être assurée avec la détermination, le dévouement et la conviction avec lesquels Monsieur Abdelkader Marzouki, Secrétaire Général du CIRTEF s'acquitte de ses obligations.
- Au Maire, au Conseil municipal et aux notabilités traditionnelles de la ville de Grand-Bassam, berceau et symbole vivant de notre identité francophone, qui ont su traduire en acte l'hospitalité ivoirienne à travers une réception chaleureuse et conviviale.
- Au comité d'organisation et au Secrétariat technique qui ont fait un travail remarquable dans la conception et l'exécution des tâches nécessaires à une bonne tenue de la réunion.

Honorables Délégués, vous avez concentré vos efforts pendant deux jours pour rechercher les moyens d'une évolution toujours plus harmonieuse du CIRTEF.

Dans un esprit de confraternité et avec pour objectif principal le renforcement de la francophonie, vous avez traité de divers sujets couvrant notamment la formation, la production, les programmes et les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Vous avez, par ailleurs, procédé dans une consensus exemplaire au renouvellement de la Présidence du Conseil. Des voix plus autorisées ont déjà salué l'action éminente menée par le Président Xavier Gouyou Beauchamps pendant ces deux dernières années.

Je voudrais, avec votre permission, adresser quelques mots au nouveau Président du CIRTEF, Monsieur Ouattara Gnonzie, Directeur Général de la Radiodiffusion Télévision Ivoirienne.

Monsieur le Président, dans la délicate mission qui vient de vous être confiée, nous voudrions vous assurer que vous ne serez pas seul. Nous nous investirons ensemble, pour l'honneur de notre pays et surtout la réussite de l'entreprise commune.

Nous souhaitons que sous votre mandat s'écrivent de belles pages dans le grand livre de l'histoire du CIRTEF, pour le bonheur des peuples ayant en partage le français.

De cette façon, vous contribuerez à la réalisation de la grande ambition du Président de la République, Son Excellence Monsieur Henri Konan Débié qui consiste pour la Côte d'Ivoire à poursuivre "son

action pour la paix des cœurs et des esprits, le dialogue, la justice sociale et internationale ainsi que le respect du droit".

Mesdames et Messieurs, sans nous inscrire dans une logique d'antagonisme, il nous revient cependant de sauvegarder, mieux de promouvoir la francophonie, cette autre façon de sentir le monde pour apporter à la civilisation de l'universel dont la diversité assurera l'intérêt commun, gage de paix durable.

Aussi avons-nous besoin de vecteurs puissants pour véhiculer les éléments d'une compétitivité globale dont les conditions reposent nécessairement sur l'effort permanent, la solidarité active et la vision prospective.

Il s'agira de marquer vigoureusement notre présence sur les autoroutes de l'information, à travers des productions de qualité et des programmes de choix, en saisissant toutes les opportunités offertes par les nouvelles technologies de l'information et de la Communication.

Le jumelage triangulaire, base du partenariat institué par le CIRTEF, paraît donc judicieux pour un développement audiovisuel harmonieux.

Il est donc heureux que le CIRTEF, organisme fédérateur des intérêts audiovisuels francophones, prenne en compte les spécificités des pays du Sud en vue de la recherche de mesures concrètes pour leur intégration effective au village planétaire. A notre sens, l'enjeu majeur porte sur la place de la communication francophone dans le monde d'aujourd'hui et surtout celui de demain.

Aussi, eu égard à la communauté d'intérêt, voire de destin, il apparaîtrait plus que souhaitable que les Radios et Télévisions d'expression française accompagnent utilement les pays membres du Sud dans leurs efforts de construction. Ces pays ont besoin d'avoir davantage confiance en eux-mêmes dans la recherche des moyens de leur développement et de l'instauration de la paix en leur sein puis entre eux. Le rôle de la communication reste indéniable dans ce contexte.

Honorables Délégués, puisque vous avez cerné avec compétence et professionnalisme les préoccupations liées au développement et aux missions des Radios et Télévisions francophones, il ne nous reste plus qu'à vous faire confiance pour nous donner les résultats légitimement attendus par toute une communauté linguistique. Celle-ci, par les temps actuels, se trouve dans une logique d'interrogation certainement plus de recherche que de doute. Donner des réponses rassurantes est, je crois, votre raison d'être. Nous serons heureux que l'étape d'Abidjan contribue à un renforcement des capacités du CIRTEF.

Honorables Délégués, éminents professionnels de la communication audiovisuelle, je voudrais enfin vous souhaiter, avec cependant une pointe de regret de vous voir repartir trop tôt, un bon retour dans vos pays respectifs pour poursuivre l'exaltante mission qui est la vôtre au service du rayonnement de la francophonie.

Au nom de Madame Danièle Boni Claverie, Ministre de l'Information, j'ai l'honneur de déclarer clos les travaux de la 11^{ème} Conférence Générale du CIRTEF d'Abidjan.

Je vous remercie.

MOTION DE REMERCIEMENTS ET DE FÉLICITATIONS

Nous, participants à la 11^{ème} Conférence Générale du Conseil International des Radios et Télévisions d'Expression Française (CIRTEF), tenue du 18 au 20 avril 1999 à Abidjan,

- adressons nos vifs remerciements et notre profonde gratitude aux Autorités de la République de Côte d'Ivoire, pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité toute confraternelle qu'elles nous ont réservées durant notre séjour et tout au long de nos travaux;

Et en particulier:

- A son Excellence Monsieur Henri Konan Bédié, Président de la République de Côte d'Ivoire;
- A Monsieur Daniel Kablan Duncan, Premier Ministre;
- A Madame Danièle Boni Claverie, Ministre de l'Information.

Nos remerciements s'adressent également aux responsables et au Personnel de la RTI qui, avec amabilité et efficacité, ont veillé au bon déroulement de la Conférence et à notre confort.

Nous exprimons, enfin, toute notre reconnaissance à Monsieur le Président sortant, Monsieur Xavier Goyou Beauchamps, pour l'œuvre accomplie durant son mandat.

Abidjan, le 20 avril 1999

La XIème Conférence Générale du CIRTEF

LISTE DES PARTICIPANTS

PAYS	ORGANISME	NOM et FONCTION
Communauté Française De Belgique	RTBF	M. Pierre Couchard Directeur Int'l et Dév. RTBF
Bénin	ORTB	M. Pelu Christophe Diogo Directeur Radio
Burkina Faso	RNB	M. Rogrigue Barry Directeur
Burundi	RTNB	M. Jean-Marie Bukware DAF
Cameroun	CRTV	M. Antoine-Marie N'Gono Directeur de l'Information M. Norbert Eloundou Chargé d'étude
Canada	Radio-Canada	M. Sylvain Lafrance Vice-Président Radio Mme Micheline Vaillancourt Directrice générale, Régions et Affaires institutionnelles
	Télé-Québec	M. Robert Normand Président Directeur Général
Centrafrique	RCA	M. Bernard Rekian Directeur général Radio
	TVCA	M. Michel Bata Directeur général Télévision
Congo	TNC	M. Ekiaye-Ackoly Wamene Directeur général
Congo (Rép. Démo.)	RTNC	M. Jose Kajangwa Président Directeur Général
Côte d'Ivoire	RTI	M. Gnonzié Ouattara Directeur général M. Paul-Alfred Kadio Conseiller au Directeur général

PAYS	ORGANISME	NOM et FONCTION
Côte d'Ivoire	RTI	M. Degny Maixent Directeur M. Fernand Didia Directeur Radio Mme Acquah Lydie Directrice Commercial & Marketing M. Alley Pacome Directeur Ressources Humaines
Djibouti	RTD	M. Abdi Atteyeh Abdi Directeur
France	France Télévision	M. Xavier Gouyou Beauchamps Président M. Jean-Loup Demigneux Dir. Relations Int'l
	France 3	M. Michel Amengual Chargé de mission, Relations internat. Mme Annie Guibert Administrateur, France 3 - Formation M. Bruno Bussière Régisseur, France 3 - Formation
	RFO	M. Yves Rambeau Dir. Relations Institutionnelles
	Radio France	M. François Desnoyers Directeur Général M. Christian Maillard Dir. Affaires Int'l
	RFI	M. Georges Lory Directeur Affaires Int'l
	CFI	M. Jean Stock Président Dir. Gén. CFI et TV5 M. Jean-Claude Kuentz Directeur Général M. Jean-Marc Belchi

PAYS	ORGANISME	NOM et FONCTION
France	CTF	M. François Ferrus Secrétaire Général
	HMI	M. Fouad Benalla Président Directeur Général M. Michel Duteil
Gabon	RTG 1	M. Augustin Letamba Directeur général M. Georges William Kombeni Conseiller
	RTG 2	M. Jean-Claude Boulanga Directeur général adjoint
	Africa No 1	M. Louis B. Mapangou Président Directeur général
Guinée	ORTG	M. Boubacar Yacine Diallo Directeur général
Liban	Télé-Liban	M. Jean-Claude Boulos Président Directeur général
Madagascar	ORTM	M. Alaoy Directeur général
Mali	ORTM	M. Sidiki Konaté Directeur général
Maurice	MBC	M. Seeneevassen Sunassee Dir. Aff. Satellitaires et Transm.
Mauritanie	TVM	M. Dicko Soudani Directeur général adjoint

PAYS	ORGANISME	NOM et FONCTION
Royaume Uni	BBC/WS	M. Sylvain Semilenko Rédacteur en Chef
Sénégal	RTS	M. Guila Thiam

		Directeur général
Seychelles	SBC	M. Patrick Mathiot Responsable Formation
Suisse	TSR	M. Jean-Claude Chanel Dir. Production et Finances
Tchad	RNT	M. Ali Kaya Abba Directeur Radio
Togo	RTNM	M. Yacoubi Tcha-Tchibara Directeur général Communication
Tunisie	ERTT	M. Houcine Ouadi Directeur Relations Extérieures
Vietnam	VOV	M. Nguyen Van Khiem Expert Radio
TV5 Europe		M. Jean Stock Président M. Jean-Marc Le Buggle Directeur Juridique
TV5 Afrique		Mme Denise Époté-Durand Directeur général

LISTE DES PERSONNALITÉS INVITÉES

(Hors CIRTEF)

AMBASSADE DE TUNISIE

M. Mohamed Kemicha
Premier Conseiller

AMBASSADE DU MAROC

M. Mohamed Boukenbouche
Premier Secrétaire

MALI

M. Sidibé Ismaila
Directeur Général Multicanal
Secrétaire Général OPTA

TOGO

M. Richard Aquereburu
Directeur Général Média Plus
Président Ass. OPTA

UNESCO

M. Cheik Tidiane Sy
Représentant Bureau Régional Afrique Centrale

CIRTEF

M. Ouattara Gnonzie

Président

M. Abdelkader Marzouki

Secrétaire général

M. David Bary

Conseiller

Mme Jenny Bracke

Assistante Culturelle

M. Paul Breton

Conseiller

M. Simon-Pierre de Coster

Conseiller juridique

M. Étienne Derue

Conseiller

M. Gaétan Lapointe

Rapporteur général

CIRÉF

52 Bd Reyers
1044 Bruxelles
Belgique
téléphone : 02/732 4585
télécopieur : 02/732 6240